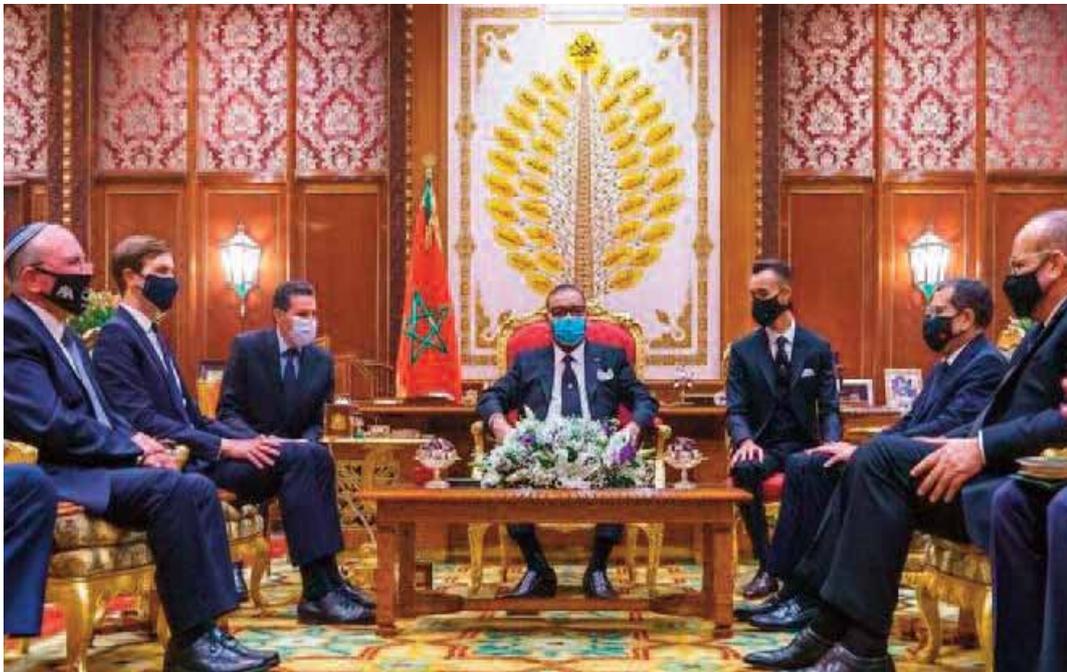


## S.M le Roi reçoit le conseiller principal du président Trump et la délégation israélienne qui l'accompagne

*Jared Kushner : Le leadership visionnaire de S.M le Roi place la région sur une trajectoire prometteuse*



*La proclamation présidentielle reconnaissant la marocanité du Sahara, ainsi que les mesures annoncées pour la reprise des mécanismes de coopération avec Israël, constituent des développements majeurs pour le renforcement de la paix et de la stabilité régionale*

Lire pages 2-3-4

**Le droit d'accès à l'information désespérément inaccessible au niveau des communes**



**Mohamed Benabdelkader : Les tribunaux ne sont plus exclus des dispositions de la loi sur le droit d'accès des citoyens à l'information**

Page 5

**Le Conseil de sécurité tient un briefing au sujet des derniers développements au Sahara**

*La responsabilité du Polisario dans la crise d'El Guerguarat pointée du doigt*



Page 6

**La Cour des comptes publie son rapport sur l'audit des comptes annuels des partis politiques**

*Les ressources ont totalisé un montant de 127,39 millions de dirhams et les dépenses 145,73 MDH*



Page 7

**Les Lionceaux de l'Atlas à l'assaut du Onze libyen**

*Un tout petit point sépare l'EN de la CAN U20*



Page 23

## Ouverture d'une ère nouvelle dans les relations maroco-israéliennes

*Premier vol direct entre Tel Aviv et Rabat et premiers accords bilatéraux*

*La première visite officielle d'une délégation israélienne au Maroc, arrivée par le premier vol direct entre les deux pays, a culminé mardi avec la signature de plusieurs accords de coopération, moins de deux semaines après le rapprochement piloté par les Etats-Unis. La liaison aérienne entre Tel Aviv et Rabat a été inaugurée par Jared Kushner, le gendre et conseiller du président américain sortant Donald Trump, et le conseiller à la sécurité du Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu, Meir Ben Shabbat.*

*Parti en grande pompe de l'aéroport de Tel Aviv, l'avion s'est posé sans fanfare à l'aéroport de Rabat, avant une série de rendez-vous officiels, dont une audience au palais Royal.*

*Cette visite est le premier aboutissement de la longue négociation qui a conduit le Maroc à devenir le quatrième pays arabe à se rapprocher d'Israël.*

*Israël et le Maroc, rappelle-t-on, avaient déjà entretenu des relations officielles durant les années 90.*

Actualité

## S.M le Roi reçoit le conseiller principal du président Trump et la délégation israélienne qui l'accompagne



*Voici un communiqué du Cabinet Royal:*

"Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, accompagné de SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan, a reçu, mardi 22 décembre 2020 au Palais Royal de Rabat, une délégation composée de :

- M. Jared Kushner, conseiller principal du président des Etats-Unis d'Amérique ;
- M. Meir Ben-Shabbat, conseiller à la Sécurité nationale de l'Etat d'Israël ;
- M. Avraham Joel Berkowitz, assistant spécial du président des Etats-Unis d'Amérique et représentant spécial pour les négociations internationales.

Au cours de cette audience, Sa Majesté le Roi, Que Dieu l'assiste, a réitéré sa pleine satisfaction quant aux résultats historiques de l'entretien que le Souverain a eu, le 10 décembre 2020, avec Son Excellence Mon-

sieur Donald Trump, président des Etats-Unis d'Amérique.

La proclamation présidentielle reconnaissant la marocanité du Sahara, ainsi que les mesures annoncées pour la reprise des mécanismes de coopération avec Israël, constituent des développements majeurs pour le renforcement de la paix et de la stabilité régionale.

Ces mesures concernent l'autorisation des compagnies aériennes israéliennes pour transporter des membres de la communauté juive marocaine et des touristes israéliens vers le Maroc, la pleine reprise des contacts et des relations diplomatiques et officiels avec Israël au niveau approprié, la promotion d'une coopération économique bilatérale dynamique et innovante, et l'action en vue de la réouverture des bureaux de liaison à Rabat et à Tel Aviv.

Sa Majesté le Roi, que Dieu l'assiste, a félicité M. Kushner pour le travail substan-

tiel accompli depuis sa visite au Maroc en mai 2018, et qui a permis de réaliser ce tournant historique en faveur de l'intégrité territoriale du Maroc et ce développement prometteur pour la paix au Moyen-Orient.

S'adressant à M. Meir Ben-Shabbat, Sa Majesté le Roi, que Dieu l'assiste, a souligné les liens particuliers avec la communauté juive marocaine, et notamment ses membres occupant des postes de responsabilité en Israël.

L'audience Royale a été l'occasion de réaffirmer que l'ensemble des décisions et mesures annoncées lors de l'entretien téléphonique du 10 décembre entre le Souverain et le président Donald Trump, seront intégralement appliquées.

Sa Majesté le Roi, que Dieu l'assiste, a réitéré, enfin, la position cohérente, constante et inchangée du Royaume du Maroc sur la question palestinienne, basée sur la solution à deux Etats vivant côte à

côte, dans la paix et la sécurité ; les négociations entre les parties palestinienne et israélienne comme seul moyen de parvenir à un règlement global et définitif ; et l'attachement de Sa Majesté le Roi, Président du Comité d'Al Qods, à la sauvegarde du caractère musulman de la ville sainte.

A l'issue de cette audience une Déclaration conjointe entre le Royaume du Maroc, les Etats-Unis d'Amérique et l'Etat d'Israël, a été signée devant Sa Majesté le Roi par le chef du gouvernement, Saad Dine El Otmani, Jared Kushner et Meir Ben-Shabbat.

Ont assisté à cette audience, Adam Seth Boehler, PDG de la Société de financement du développement international des USA, Fouad Ali El Himma, conseiller de Sa Majesté le Roi, et Nasser Bourita, ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger".

# Jared Kushner : *Le leadership visionnaire de S.M le Roi place la région sur une trajectoire prometteuse*

**L**e conseiller principal du président des Etats-Unis Jared Kushner a exprimé, mardi à Rabat, sa reconnaissance à Sa Majesté le Roi Mohammed VI pour son leadership visionnaire, qui place le Maroc et l'ensemble de la région sur une trajectoire très prometteuse.

"Je suis particulièrement reconnaissant à SM le Roi Mohammed VI pour son leadership visionnaire, qui place le Maroc et l'ensemble de la région sur une trajectoire très prometteuse", a dit Jared Kushner lors d'un point de presse à l'issue de la signature, devant le Souverain, d'une Déclaration conjointe entre le Maroc, les Etats-Unis et Israël.

Rappelant que le Maroc est l'un des partenaires "les plus anciens et les plus proches" des Etats-Unis, Jared Kushner a souligné que les deux pays, qui viennent de célébrer le 243ème anniversaire de la reconnaissance des Etats-Unis par le Royaume en 1777, entretiennent des relations "plus solides que jamais". "Nous n'oublierons jamais que le Maroc a été le premier pays à reconnaître les Etats-Unis", a indiqué le haut responsable américain.

S'arrêtant sur la question du Sahara marocain, Jared Kushner a relevé que chacune des administrations américaines, depuis celle du président Bill Clinton, a affirmé son soutien à l'initiative "sérieuse, crédible et réaliste" du Maroc pour une autonomie au Sahara.

En annonçant sa reconnaissance de la souveraineté du Maroc sur le Sahara, le président Donald Trump "rejette le statu quo qui ne bénéficie à personne, et choisit d'aller vers une solution juste, durable et mutuellement acceptable, une solution qui a du sens et qui a plus de chance d'améliorer le quotidien des gens", a déclaré le conseiller du président US.

Une "autonomie réelle" est "l'unique option réalisable", a-t-il encore



noté, réitérant l'appel de son pays à toutes les parties "à œuvrer de manière constructive avec les Nations unies afin d'aller de l'avant dans le processus de négociations".

Par ailleurs, le haut responsable a dit attendre "avec impatience" l'ouverture d'un consulat américain à Dakhla "pour faire avancer davantage les efforts diplomatiques et cueillir les fruits des efforts tangibles du Maroc en faveur des provinces du Sud et au-delà".

Il est grand temps de placer toute la région et ses peuples sur un "chemin de transformation réelle vers davantage de paix, de stabilité et de prospérité".

De son côté, Meir Ben-Shabbat, conseiller à la sécurité nationale d'Israël,

a exprimé, au nom du Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu, sa "profonde estime" à Sa Majesté le Roi Mohammed VI pour son "leadership courageux et sa vision éclairée", se disant "fier de se retrouver au Royaume à la tête d'une délégation israélienne officielle pour établir des relations avec le Maroc".

Il a signalé que les "liens entre le palais Royal, en fait l'ensemble des Marocains, et les juifs du Maroc constitueront un pont entre les deux pays, et l'une des fondations de la paix entre les deux peuples".

Le responsable israélien s'est dit particulièrement touché par cette visite à un pays qui a vu naître son père et ses

frères, "ainsi que des milliers de juifs d'origine marocaine", relevant que les us et coutumes des juifs marocains "se perpétuent" en Israël à travers les générations actuelles.

Le conseiller à la sécurité nationale d'Israël a tenu à souligner les "possibilités sans limites" de coopération avec le Maroc dans les domaines de l'aviation, de la créativité, des sciences, de la santé et de l'agriculture, entre autres.

Intervenant à cette occasion, le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, a affirmé que la visite de la délégation américano-israélienne constitue un "événement historique et important".

Elle intervient en application des éléments de la conversation téléphonique entre S.M le Roi Mohammed VI et le président Donald Trump, qui a contenu des "annonces historiques et importantes" sur la reconnaissance des Etats-Unis de la marocanité du Sahara, les développements au Moyen-Orient et la relance de mécanismes de coopération entre le Royaume du Maroc et Israël.

La Déclaration conjointe, signée devant Sa Majesté, fera office, a-t-il dit, d'une "feuille de route sur laquelle les trois pays travailleront aux niveaux de la question du Sahara marocain, des relations maroco-israéliennes et de l'instauration de la paix et la stabilité au Moyen-Orient.

## Signature de deux accords maroco-américains pour la promotion des investissements



**L**e Maroc et les Etats-Unis d'Amérique ont signé, mardi à Rabat, deux accords de coopération destinés à promouvoir les investissements au Maroc et en Afrique lors de la visite de la délégation américano-israélienne de haut niveau.

Le premier accord, un mémorandum d'entente entre le gouvernement du Royaume et la Société américaine de financement du développement international (United States International Development Finance Corporation-DFC), a été signé par Mohamed Benchaaboun, ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'administration et Adam Boehler, PDG de la Société américaine de financement du développement international.

Ce mémorandum d'entente prévoit de fournir un soutien financier et technique à des projets d'investissement privés, d'un montant de

3 milliards de dollars, au Maroc et dans les pays d'Afrique subsaharienne, en coordination avec des partenaires marocains.

Le deuxième accord, signé par Mohcine Jazouli, ministre délégué auprès du ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, et Adam Boehler, est une lettre d'intention entre les gouvernements du Maroc et des Etats-Unis, représenté par la Société américaine de financement du développement international concernant l'initiative américaine «Prosper Africa».

A travers cette lettre d'intention, le gouvernement marocain exprime son soutien à l'initiative américaine Prosper Africa. Une antenne de cette agence sera ouverte à l'Ambassade des Etats-Unis à Rabat afin de faciliter l'accès aux investisseurs américains et coopérer ensemble vers l'Afrique.

# Conclusion de quatre accords maroco-israéliens

Le Maroc et Israël ont signé, mardi à Rabat, quatre accords dans plusieurs domaines lors de la visite de la délégation américano-israélienne de haut niveau.

Il s'agit d'un accord sur l'exemption de formalités de visa pour les détenteurs de passeports diplomatiques et de service, signé par le ministre délégué auprès du ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Mohcine Jazouli et Shlomo Mor-Yosef, directeur général de l'Agence de la population et de l'immigration.

De même, un mémorandum d'entente dans le domaine de l'aviation civile a été signé par Zakaria Belghazi, directeur général de l'aviation civile au ministère du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport aérien et de l'Economie sociale, et Joël Feldschuh, directeur de l'Agence de l'aviation civile.

En reconnaissant l'importance d'assurer des vols directs

entre Israël et le Maroc, les deux parties s'engagent à mener des discussions pour la conclusion d'un accord sur les services aériens.

En outre, un mémorandum d'entente sur l'innovation et le développement des ressources en eau qui prévoit la coopération technique en matière de gestion et d'aménagement de l'eau, a été signé par Hammou Bensaadout, directeur général de l'eau au ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau, et Yechezkel Lifshitz, directeur général du ministère des Ressources en eau.

Quant au mémorandum d'entente de coopération dans le domaine des finances et de l'investissement signé par Nabyl Lakhdar, directeur général de l'Administration des douanes et impôts indirects relevant du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'administration, et Shira Greenberg, économiste en chef au ministère des Finances, il annonce



la promotion des relations économiques entre les deux pays à travers le commerce et l'investissement.

Ce mémorandum prévoit la négociation d'autres accords devant régir ces relations: "Convention de non double imposition,

Accord sur la promotion et la protection des investissements et Accord sur l'assistance douanière".

## Déclaration conjointe entre le Maroc, les Etats-Unis et Israël



**V**oici le texte intégral de la Déclaration conjointe signée mardi par le Maroc, les Etats-Unis et Israël:

"Le Royaume du Maroc, les Etats-Unis d'Amérique et l'Etat d'Israël,

Se référant à l'entretien téléphonique qui a eu lieu entre Sa Majesté le Roi Mohammed VI et Son Excellence le président Donald Trump, le 10 décembre 2020, ainsi qu'à leurs déclarations historiques respectives publiées le même jour, ainsi que par Son Excellence, le Premier ministre de l'Etat d'Israël, Benjamin Netanyahu

annonçant l'ouverture d'une ère nouvelle dans les relations entre le Royaume du Maroc et l'Etat d'Israël; Saluant l'opportunité à laquelle ont donné lieu les extraordinaires efforts des Etats-Unis et leur leadership;

Mettant en exergue la Proclamation des Etats-Unis d'Amérique portant sur la reconnaissance de la souveraineté du Royaume du Maroc sur le Sahara occidental, et stipulant ce qui suit: «Les Etats-Unis reconnaissent la souveraineté marocaine sur l'ensemble du territoire du Sahara occidental et réaffirment leur soutien à la proposition d'autonomie sérieuse,

crédible et réaliste du Maroc comme seule base pour une solution juste et durable du différend sur le territoire du Sahara occidental».

«Pour faciliter les progrès dans la poursuite de cet objectif, les Etats-Unis encourageront le développement économique et social avec le Maroc, y compris sur le territoire du Sahara occidental, et, à cette fin, ouvriront un consulat sur le territoire du Sahara occidental, à Dakhla, pour promouvoir les opportunités économiques et commerciales en faveur de la région».

Rappelant l'échange de vues qui a eu lieu durant ledit entretien entre

Sa Majesté le Roi Mohammed VI et Son Excellence Donald Trump à propos de la situation actuelle au Moyen-Orient, au cours duquel Sa Majesté le Roi a réitéré la position cohérente, constante et inchangée du Royaume du Maroc sur la question palestinienne, ainsi que la position exprimée sur l'importance de préserver le statut spécial de la ville sacrée de Jérusalem pour les trois religions monothéistes, pour Sa Majesté le Roi, en Sa qualité de Président du Comité Al-Qods;

Reconnaissant le rôle historique dont le Maroc s'est toujours acquitté pour le rapprochement des peuples et la promotion de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient, et tenant compte des liens particuliers que Sa Majesté le Roi entretient avec la communauté juive marocaine vivant au Maroc et partout dans le monde, y compris en Israël;

Conscients que l'établissement de relations diplomatiques complètes, pacifiques et amicales est dans l'intérêt commun des deux pays, et qu'il contribuera à faire avancer la cause de la paix dans la région, à renforcer la sécurité régionale, à ouvrir de nouvelles opportunités pour l'ensemble de la région;

Rappelant l'entretien entre Sa Majesté le Roi Mohammed VI et Son Excellence Donald Trump, Sa Majesté le Roi a confirmé l'intention du Royaume du Maroc et de l'Etat d'Israël:

D'accorder les autorisations de vols directs entre le Maroc et Israël, y

compris via les compagnies aériennes israélienne et marocaine, et d'octroyer des droits de survol;

De reprendre sans délai les contacts officiels pleins et entiers entre homologues marocains et israéliens et d'établir des relations diplomatiques complètes, pacifiques et amicales;

De promouvoir une coopération économique bilatérale dynamique et innovante;

De poursuivre la coopération dans les domaines du commerce; de la finance et de l'investissement, en matière d'innovation et de technologie; d'aviation civile; de visas et de services consulaires; de tourisme; d'eau, d'agriculture et de sécurité alimentaire; de développement; d'énergie et de télécommunications; et dans d'autres secteurs qui pourraient être définis d'un commun accord;

De procéder à la réouverture des bureaux de liaison à Rabat et à Tel-Aviv;

Sur la base de ce qui précède, le Royaume du Maroc, les Etats-Unis d'Amérique et l'Etat d'Israël conviennent de ce qui suit:

S'engager à respecter pleinement les dispositions de la présente Déclaration, à les promouvoir et à les défendre;

Convenir que chaque partie aura pleinement honoré ses engagements avant fin janvier, et qu'elle aura identifié des actions nouvelles;

Euvrer en conséquence aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral."

# Le droit d'accès à l'information désespérément inaccessible au niveau des communes



*La culture du secret et de la confidentialité a la vie dure*



Où en est la mise en œuvre du droit d'accès à l'information au niveau des communes ? Elle peine encore à y frayer son chemin. En effet, un grand nombre de communes ne respectent pas les exigences légales et réglementaires de publication des informations à caractère public.

Selon une récente étude de l'Association Tafra concernant 81 communes de plus de 50.000 habitants et portant sur le comportement des collectivités territoriales en matière de publication proactive des informations, 44 (54%) des communes ne disposent pas de sites web contre seulement 37 (46%) qui en disposent d'un où les informations peuvent être publiées. Pis, les sites web observés ne sont pas conformes aux obligations légales en matière d'accès à l'information.

En effet, les rédacteurs de ladite étude ont constaté l'absence de publications importantes relatives à la participation citoyenne, c'est-à-dire des informations sur les fonctionnaires chargés de l'information, les délibérations du conseil com-

munal, la composition des instances consultatives et le contact de la commune.

Le même déficit est observé également au niveau des informations relatives aux finances publiques. En effet aucune donnée n'est publiée concernant les budgets clôturés, les états comptables et financiers, les gestionnaires des services publics, les dons et les subventions.

L'observation du niveau de publication proactive des données financières montre notamment que seulement 13 communes publient leurs budgets annuels et qu'aucune commune ne publie les rapports d'audit et que les états comptables et financiers des gestionnaires délégués ne sont publiés par aucune commune.

En détail, l'étude constate que 65% des citoyens résidant dans les communes étudiées n'ont pas accès aux budgets de leurs communes, que 98% n'ont pas connaissance des états comptables des gestionnaires des services publics et que 74 communes ne publient pas de manière proactive les données relatives aux dons et subventions

qu'elles reçoivent. Considérée comme un pilier central de la lutte contre la corruption et de la promotion de la transparence, la loi 31-13 n'est toujours pas, deux ans après sa promulgation, appliquée par la majorité des 81 communes examinées.

L'absence d'information est palpable au niveau de l'organigramme, des appels à candidatures, des PAC, des livres de procédure et des règlements intérieurs.

En outre, l'étude a indiqué que le nombre des communes qui publient les données liées à la composition de leurs conseils ne dépasse pas 32 contre 31 qui publient leurs contacts. Elle a également révélé que seules 28 communes publient la composition de leurs commissions, 11 leurs délibérations, neuf leurs instances consultatives, cinq leurs concertations publiques préalables et deux leurs responsabilités DAL.

Salé arrive en tête du podium des communes les mieux notées avec 61 points, suivie d'Aït Melloul (60 points), Taroudant (53 points) et Agadir (50). En cinquième place, il y a Drarga (46 points) suivie de Ksar El Kébir (45 points), Youssoufia (45 points) et Khénifra (44).

La capitale économique du pays arrive à la 9ème place devant Meknès et Kelaa Sraghna.

En dernière position, on trouve Fqih Ben Saleh, Ain Harrouda, Al Hoccima, Lqilia, Mdiq, Aït Amira, Taza, Guercif, Martil et Oujda.

Comment peut-on expliquer cet état de fait ? L'étude de l'Association Tafra ne répond pas à cette question. La réponse est plutôt à chercher dans une ancienne étude de l'UNESCO intitulée « Vers un droit d'accès à l'information publique au Maroc, étude comparative avec les normes et les meilleures pratiques dans le monde » qui soutient que la plupart des administrations marocaines semblent ne pas disposer, ou disposer de manière incomplète, de directives et de procédures (notes internes, circulaires, textes réglementaires, etc.) concernant le partage d'informations avec le public, ce qui n'encourage pas les fonctionnaires à en divulguer même les plus officielles, voire les plus banales.

L'étude précise que, historiquement et au-delà même du cadre juridique contraignant, la culture du secret et de la confidentialité à outrance, longuement ancrée dans la pratique, empêche dans

une large mesure l'administration marocaine de remplir sa mission d'information du citoyen.

Dans de nombreux cas, c'est un déficit en ressources humaines qualifiées et formées à la conservation et à la diffusion de l'information et l'absence de systèmes de communication et d'information interne qui sont en cause.

Il y a également la détérioration, l'abandon voire l'absence d'archives. L'absence d'un système d'archivage performant constitue un obstacle majeur à l'accès du citoyen à l'information, en particulier aux données personnelles qui le concernent, comme celles détenues par les régimes de retraite, la Conservation foncière ou encore la fonction publique. Bien souvent, la tenue des archives repose sur la mémoire d'un fonctionnaire, un individu susceptible de quitter l'administration concernée à tout moment, sans qu'il y ait de système de conservation et de consultation des archives qui soit à la fois neutre et efficace.

Au-delà des archives, on note également au sein des administrations un déficit en matière de gestion des informations générées ou stockées par elles-mêmes.

Face à cette situation, Tafra recommande de doter le plus grand nombre de communes de sites internet et d'exiger la publication des éléments d'information prévus par les lois organiques et la loi 31-13, ainsi que la stricte application de l'arsenal légal et réglementaire relatif à la publication des informations. Notamment celles relatives aux finances publiques et à la participation citoyenne. Elle a aussi recommandé de sensibiliser les élus et les cadres des administrations communales aux avantages de la publication proactive de toute information publique produite par elles, et plus généralement par les collectivités territoriales et de désigner le point focal (service dédié) chargé de répondre aux demandes d'informations.

Elle a aussi recommandé de renforcer les capacités des communes et autres collectivités territoriales en matière de gestion documentaire et particulièrement le traitement exhaustif des archives ; de favoriser l'usage par les communes des outils de communication électroniques et de promouvoir la publication des éléments d'information en open data de façon à les rendre accessibles et réutilisables.

Hassan Bentaleb

## Mohamed Benabdelkader : *Les tribunaux ne sont plus exclus des dispositions de la loi sur le droit d'accès des citoyens à l'information*

Mohamed Benabdelkader, ministre de la Justice, estime qu'avec l'entrée en vigueur de la loi 31.13 relative au droit d'accès à l'information, les tribunaux ne sont plus exclus des dispositions de loi sur le droit d'accès des citoyens à l'information détenue par l'administration et les instances chargées du service public.

Le ministre de la Justice considère, d'ailleurs, le droit d'accès à l'information comme un axe fondamental pour réformer l'administration et lutter contre la corruption, ainsi que pour garantir la transparence et la gouvernance dans la gestion de la chose publique. Pour Mohamed Benabdelkader, ce droit constitue un pilier de la liberté d'opinion et d'expression, instaurée par la Déclaration universelle des droits de l'Homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la convention des Nations unies relative à la lutte contre la corruption et la Constitution de 2011.

Il souligne également l'importance de l'accès à l'information qui privilégie l'ouverture de l'administration sur les citoyens, en renforçant l'esprit de transparence et de reddition des comptes dans les services publics et en contribuant à la moralisation de la vie publique. Et de conclure que ce droit contribue à la consolidation de la confiance entre l'administration et ses usagers, ainsi qu'au développement de la prise de conscience juridique et administrative chez les citoyens

# Le Conseil de sécurité tient un briefing au sujet des derniers développements au Sahara

*La responsabilité du Polisario dans la crise d'El Guerguarat pointée du doigt*



Le Conseil de sécurité des Nations unies a tenu, lundi, à la demande de l'Allemagne, des consultations informatives à huis clos, au sujet des derniers développements de la question du Sahara marocain.

Selon des sources diplomatiques, cette réunion a été l'occasion pour les Etats-Unis d'exposer, pour la première fois devant le Conseil de sécurité, le bien-fondé et la justesse de la Proclamation américaine du 10 décembre 2020, reconnaissant la pleine et entière souveraineté du Maroc sur son Sahara.

Cette présentation de la part d'un membre permanent du Conseil de sécurité, a une portée historique et une importance fondamentale pour la consécration politico-juridique de la marocanité du Sahara au sein de l'Organisation des Nations unies. Parallèlement, la délégation américaine a réaffirmé la ferme soutien de Washington à l'initiative marocaine d'autonomie comme unique solution au différend régional sur le Sahara marocain.

Des sources diplomatiques à New York ont confirmé que lors de ces consultations, plusieurs pays membres ont rejoint les Etats-Unis dans leur appui à l'initiative marocaine d'auto-

mie, en tant que seule base sérieuse et crédible à même de mettre fin à ce différend hérité de l'ère de la guerre froide.

Les membres du Conseil ont, selon des diplomates à l'ONU, unanimement réitéré leur soutien au processus exclusivement onusien, visant à parvenir à une solution politique, réaliste, pragmatique, durable et de compromis au différend artificiel autour du Sahara marocain, basée sur les résolutions du Conseil de sécurité depuis 2007.

Dans leurs déclarations, les membres du Conseil ont souligné l'importance de la nomination rapide d'un nouvel Envoyé personnel pour la reprise, dans les meilleurs délais, du processus des tables rondes, avec la participation active de l'Algérie, consacrée par les résolutions du Conseil de sécurité en tant que partie principale au différend régional sur le Sahara marocain. Non sans insister sur la nécessité d'un climat favorable et de conditions idoines pour permettre la reprise de ce processus là où il s'est arrêté avec l'ancien émissaire onusien Horst Köhler.

Dans ce cadre, les membres du Conseil de sécurité ont tous exprimé leur préoccupation au sujet des violations du cessez-le-feu et des accords mi-

litaires par le groupe armé séparatiste, le Polisario.

Plusieurs membres ont pointé la responsabilité de ce dernier dans la crise à El Guerguarat, en bloquant, pendant plus de trois semaines, le passage routier dans cette zone. Ce qui a conduit le Maroc à mener son opération de génie civil qui a permis de rétablir, une fois pour toutes, la libre circulation civile et commerciale, ainsi que le calme et la sérénité à El Guerguarat.

Cette action pacifique a été grandement saluée par l'ensemble de la communauté internationale.

Selon les mêmes sources diplomatiques, le Polisario a été enjoint à respecter scrupuleusement les dispositions du cessez-le-feu, qu'il a dénoncées publiquement et qu'il viole au quotidien. Le Polisario a, également, été sommé de coopérer avec la MINURSO, dont il entrave dangereusement le mandat de supervision du respect du cessez-le-feu.

A l'opposé, la coopération du Maroc avec la MINURSO a été largement saluée.

Enfin, cette réunion tenue, selon les mêmes sources, dans un climat serein et apaisé, n'a été sanctionnée par aucune déclaration, malgré les démarches et

pressions de l'Algérie auprès de certains membres du Conseil.

A défaut d'un tel résultat, le président du Conseil pour le mois de décembre, l'ambassadeur d'Afrique du Sud, Jerry Matjila, n'a eu d'autre choix que de ressasser la position idéologique de Pretoria sur le Sahara marocain. Même sa conférence de presse, annoncée bien à l'avance et à laquelle un seul journaliste a pris part, a été snobée par les correspondants des médias et agences de presse accrédités à l'ONU.

Les éléments qui ont marqué ces consultations auront été la présentation sereine de la proclamation américaine sur la marocanité du Sahara, le soutien réaffirmé à l'initiative d'autonomie, y compris par deux membres permanents du Conseil de sécurité, ainsi que la consécration du retour irréversible de la normalité à El Guerguarat.

Cette réunion a été également marquée par la référence aux lettres de Sa Majesté le Roi Mohammed VI au Secrétaire général de l'ONU, réaffirmant que le référendum est mort et enterré et que l'initiative d'autonomie, dans le cadre de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Maroc, est la seule solution à ce différend.

# La Cour des comptes publie son rapport sur l'audit des comptes annuels des partis politiques

*Les ressources ont totalisé un montant de 127,39 millions de dirhams et les dépenses 145,73 MDH*



La Cour des comptes a annoncé mardi la publication d'un rapport relatif à l'audit des comptes des partis politiques et à la vérification de la sincérité de leurs dépenses au titre du soutien accordé par l'Etat, pour la contribution à la couverture de leurs frais de gestion et d'organisation de leurs congrès nationaux ordinaires au titre de l'exercice 2019.

Elaboré en vertu des dispositions de l'article 147 de la Constitution, de l'article 44 de la loi organique n°29-11 relative aux partis politiques et de l'article 3 de la loi n° 62-99 formant Code des juridictions financières, ce rapport montre que, selon les déclarations des partis politiques, les ressources totalisent un montant de 127,39 millions de dirhams (MDH), contre des dépenses de 145,73 MDH, indique la Cour des comptes dans un communiqué.

"En ce qui concerne la production des comptes annuels, il est à noter que trente-deux partis sur trente-quatre ont produit leurs comptes à la Cour. Par contre, le Parti marocain libéral et le Parti de l'Union nationale des forces populaires ne se sont pas acquittés de cette obligation", fait savoir la même source.

L'audit des comptes des partis politiques et la vérification de la sincérité de leurs dépenses ont ainsi permis de relever plusieurs observations.

"Conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur, certains partis ont procédé à la restitution au Trésor d'un montant global de 5,07 MDH en 2019 et 7,08 MDH en 2020. Toutefois, d'autres partis n'ont pas procédé à la restitution au Trésor d'un montant global de 13,75 MDH", relève la Cour des comptes.

Il s'agit du montant du soutien indu (différence entre l'avance versée au parti et le montant du soutien lui revenant au vu des résultats du scrutin concerné), non utilisé (différence entre le montant du soutien accordé et le montant des dépenses réalisées) ou utilisé à des fins non prévues par les textes réglementaires en vigueur) ou non appuyé par des pièces justificatives, précise le rapport.

Concernant la certification des comptes par les experts comptables, le rapport indique qu'il a été constaté que parmi les 32 partis ayant produit leurs comptes, 28 ont produit des comptes certifiés, dont 26 sans réserve et 2 avec réserve, tandis que 3 partis ont produit des rapports d'experts comptables non conformes à la norme 5700 du manuel des normes d'audit légal et contractuel, établi par le Conseil national de l'Ordre des experts comptables du Maroc. Et d'ajouter qu'un parti a produit son compte non certifié par un expert comptable, alors que 5 partis n'ont pas

produit l'intégralité des tableaux formant l'état des informations complémentaires (ETIC) stipulé par l'arrêté conjoint du ministre de l'Intérieur et du ministre de l'Economie et des Finances n°1078-09 relatif au plan comptable normalisé des partis politiques.

La Cour des comptes souligne également que 4 partis n'ont pas produit l'ensemble des relevés concernant leurs comptes bancaires, trois n'ont pas produit l'état des pièces justificatives prévu par l'article 44 de la loi organique n°29-11 précitée et un parti a enregistré au niveau du tableau du "financement public" et du compte de produits et charges, la contribution de l'Etat au renforcement des capacités des femmes, bien que ses relevés bancaires "ne fassent ressortir aucune opération se rapportant à cette contribution".

L'institution fait aussi remarquer que 8 partis ont tenu leurs comptabilités conformément au Code général de normalisation comptable sans prendre en compte les adaptations stipulées par le plan comptable normalisé des partis politiques, tandis que dix n'ont pas inscrit, au niveau du compte du bilan "Etat-créditeur", les montants du soutien qu'ils sont censés restituer au Trésor, alors que trois partis ont effectué des paiements au comptant.

Et de préciser que deux partis ont

présenté des tableaux formant l'état des informations complémentaires non conformes aux modèles annexés à l'arrêté conjoint du ministre de l'Intérieur et du ministre de l'Economie et des Finances n° 1078-09 suscité, un parti n'a imputé au niveau du compte "Financement public" que la différence entre les montants du soutien reçus et ceux restitués au Trésor alors qu'un autre parti n'a imputé au niveau dudit compte que la différence entre les montants du soutien reçus et ceux à restituer au Trésor.

Le rapport fait également ressortir que deux partis n'ont pas imputé certaines recettes ou dépenses aux comptes adéquats et qu'un parti a produit des états de synthèse ne faisant pas état des soldes de l'exercice précédent ; de même les soldes des comptes du bilan de l'exercice 2018 n'ont pas été repris à l'ouverture de l'exercice 2019. Côté dépenses, un montant de 2,34 MDH a fait l'objet d'observations de la part de la Cour des comptes, soit 1,6% du total des dépenses déclarées, contre 2,72% en 2018 et 5,55% en 2017.

Ces observations concernent des dépenses non appuyées par des pièces justificatives (81,03%), des dépenses appuyées par des pièces justificatives insuffisantes (2,06%) et des dépenses justifiées par des pièces non libellées au nom des partis (16,91%).

Abdellah Boussof, secrétaire général du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger

## *La prise en charge des mineurs non accompagnés est un défi qui s'imposera dans l'agenda futur du CCME*



La prise en charge des mineurs non accompagnés est un défi qui s'imposera dans l'agenda futur du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME), a indiqué son secrétaire général, Abdellah Boussof, qui était l'invité spécial de l'émission directe organisée lundi par la plateforme numérique Awacer TV relevant du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger.

C'est un dossier qui parasite les relations avec les pays européens, a-t-il relevé, notant qu'il faudra également élaborer des mécanismes pour soutenir la famille en immigration car "c'est le principal canal de transmission de l'identité marocaine, et revoir, dans ce cadre, le Code de la famille afin d'accompagner les évolutions sociales".

Conformément aux dispositions de l'article 163 de la Constitution, qui stipule que le CCME est chargé "d'émettre des avis sur les orientations des politiques publiques permettant d'assurer aux Marocains résidant à l'étranger le maintien de liens étroits avec leur identité marocaine", une des caractéristiques du CCME est qu'il doit "être plus connecté et plus proche du terrain pour mieux cerner les problématiques des

communautés marocaines dans leurs pays d'accueil", a ajouté le secrétaire général lors de l'interview relayée par un communiqué du CCME.

Il a en outre souligné que la question identitaire revêt aujourd'hui, et dans le futur, une place centrale de par son importance dans le processus d'intégration, notant qu'en ce sens, et pour barrer la route aux discours extrémistes, il faudra continuer d'agir pour "faire du Marocain un vecteur de paix, de prospérité, de développement, un pont entre son pays d'origine et d'accueil avec lequel il entretient un lien spirituel, préservé et garanti par l'institution de la commanderie des croyants au Maroc".

Pour continuer à maintenir ses liens exceptionnels avec les nouvelles générations, "nous devons nous atteler à préparer une offre culturelle capable d'atteindre les jeunes, dans les langues d'accueil et combler les lacunes et le vide médiatique afin de faire connaître l'évolution en marche dans le pays auprès de ces jeunes", a poursuivi Abdellah Boussof.

Il faudra également, et avec tout l'engagement possible, "s'occuper des compétences, car elles ont la capacité d'accélérer considérablement le déve-

loppement humain du Maroc", a-t-il affirmé.

D'après une étude réalisée par le CCME, l'intégration est un processus engagé et irréversible, mais pour renforcer ce sentiment d'appartenance au pays d'origine, "il faut élaborer des politiques publiques adéquates".

Le Maroc est un pays riche et diversifié, par sa gastronomie, sa culture, sa nature, son histoire et bien d'autres atouts qui ne sont pas assez bien exploités, a fait remarquer Abdellah Boussof, ajoutant que "nous devons alors sans plus tarder travailler à développer l'image de notre pays, qui est une industrie lourde, comme l'ont fait avant nous des pays comme la France ou l'Espagne, en créant des institutions dédiées à l'image de leur pays à l'étranger".

Ce sont là des actions parmi d'autres à entreprendre pour que ce "lien métaphysique que les communautés marocaines entretiennent avec leur pays d'origine puisse être renouvelé afin de transcender les générations", a-t-il relevé.

L'interview d'Abdellah Boussof vient clôturer une série d'émissions programmées depuis le 17 décembre à l'occasion de la Journée internationale des

migrants, indique le communiqué, notant qu'elle vient également établir un bilan des acquis et réalisations du conseil qui célèbre dans deux jours ses 13 ans d'existence dans le paysage institutionnel marocain.

La Journée internationale des migrants, instaurée par les Nations unies depuis 2000, n'est pas uniquement une célébration mais une occasion de consolider les acquis en termes de droits.

Depuis l'an 2000, le nombre des migrants a augmenté de 50%, un chiffre qui est voué à la hausse au vu de plusieurs raisons comme le réchauffement climatique.

Constitutionnalisés en 2011, le CCME a, en 13 ans d'existence, pu réaliser près de 150 études sur la migration, dans le cadre de ses six groupes de travail, à savoir "culture, éducation et identités", "citoyenneté et participation politique", "administration, droits des usagers et politiques publiques", "compétences scientifiques, techniques et économiques pour le développement solidaire", "cultes et éducation religieuse" et "approche genre et nouvelles générations", qui définissent également les axes que le conseil a pu traiter.

# Horizons

## L'urgence climatique entre les secteurs public et privé



Il y a moins de 12 mois, les dirigeants du secteur privé se réunissaient au Forum économique mondial, pleins d'optimisme et de nouveaux engagements pour relancer la lutte contre le changement climatique. Ils ont fixé des objectifs ambitieux et conçu des projets audacieux. Puis la Covid-19 est entrée en scène.

En raison de sa férocité et de son impact généralisé, la pandémie a eu des conséquences sans précédent sur le cours de nos vies et sur le fonctionnement des entreprises, en forçant le monde entier à prendre des mesures drastiques – fermetures économiques, restrictions de voyage, fermetures d'écoles, entre autres – autant de mesures visant à la conservation de notre espèce. Au milieu de tant de souffrances humaines, certains remarquent, non sans une touche de sarcasme, que les émissions mondiales de gaz à effet de serre ont connu une baisse record cette année. Nous pourrions dire au moins à présent que nous avons tous été témoins de l'impact potentiel de l'action collective.

Mais nous ne devrions pas confondre des phénomènes temporaires avec une nouvelle norme. À l'heure où les vaccins contre la Covid-19 commencent à être distribués et où le monde commence à entrevoir une sortie de crise, nous devons ouvrir une nouvelle voie vers une reprise inclusive, veiller à ce que la relance de l'économie ne vienne pas anéantir les progrès accomplis sur d'autres fronts – en particulier en matière de climat et d'environnement.

Cette année nous aura montré à quel point la santé de la planète et notre bien-être sont deux notions indissociables. Pour faire face aux menaces mondiales, il faudra mettre en place une action urgente et coordonnée. Plutôt que de servir de prétexte pour retarder les engagements environnementaux, la Covid-19 nous montre à quel point il est important pour chaque organisation – publique et privée – de réévaluer son impact sur l'environnement et de réaffirmer ses enga-

gements.

Nous savons depuis longtemps que la crise climatique exige une action collective. Lors des conférences des Nations unies sur le climat à Copenhague en 2009 et à Paris en 2015, les gouvernements ont mis de côté l'idée selon laquelle la responsabilité du changement climatique n'incombait qu'aux pays industrialisés riches. Bien que ces pays aient contribué sans conteste à des émissions cumulées bien plus importantes que les pays en développement, tous les signataires de l'Accord de Paris ont assumé la responsabilité collective de la résolution de ce problème.

Selon un rapport du Pew Research Center d'octobre 2020, 70% des personnes interrogées dans 14 pays considèrent le changement climatique comme un risque majeur. Pourtant en raison d'une polarisation politique de plus en plus forte dans de nombreux pays, les progrès depuis 2015 sont au point mort ou, au mieux, incohérents. Bien que les approches multilatérales comme le cadre de Paris restent essentielles, il ne fait aucun doute que la simple action des pouvoirs publics ne suffit plus à empêcher un réchauffement climatique supérieur à 2°C (par rapport aux niveaux préindustriels). Nous devons trouver d'autres moyens d'aller de l'avant.

Les jeunes font pression en faveur d'une action plus audacieuse de la part des dirigeants politiques dans le domaine du changement climatique, et les consommateurs exigent davantage de transparence de la part des entreprises quant à leur responsabilité relativement aux problèmes sociaux et environnementaux, et quant à leurs efforts pour les résoudre. Les entreprises et les groupes d'affaires ont présenté des projets prometteurs, comme ceux qui soutiennent l'initiative Trillion Tree Campaign du Forum économique mondial, une réponse multisectorielle en faveur de la Décennie des Nations unies pour la restauration des écosystèmes.

Il s'agit à présent de tenir les pro-

messes de ces initiatives, et ce à grande échelle. Ces déclarations d'intention de la part des entreprises n'ont pas manqué de susciter un scepticisme légitime, quant à la manière de leur donner suite, ou encore quant à l'identité des responsables, dans l'éventualité où ils manqueraient à leurs engagements. Mais en réalité, à ce jour, les entreprises qui pratiquent un découplage entre objectifs et profit ne peuvent plus s'en sortir impunément. Le développement durable n'est réalisable qu'à condition d'être intégré au titre d'une caractéristique essentielle de la stratégie de croissance d'une entreprise, plutôt qu'en le considérant comme une réflexion philanthropique accessoire.

Les actionnaires n'ont bien sûr pas manqué de mettre sous pression leurs PDG, afin que ces derniers rendent compte de leurs avancées relativement à leurs objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance. L'empressement des entreprises à montrer qu'elles «font leur part» dans cet effort suscite une saine compétition à l'heure où les entreprises se mettent à rivaliser pour répondre à des normes environnementales communes. Mais cela ne suffit pas. Les entreprises doivent dépasser leurs intérêts immédiats et prendre la responsabilité de s'adjoindre de nouveaux partenaires – au-delà des clivages entre secteurs d'activité, frontières et parcours professionnels différenciés.

Un tel engagement ne saurait être différé davantage. Bien que l'activité économique ait été réduite en 2020, les catastrophes climatiques et météorologiques n'ont cessé d'augmenter en fréquence et en intensité. Selon les National Centers for Environmental Information (Centres nationaux d'information sur l'environnement), en 2020, il y a eu au moins 16 événements météorologiques avec des pertes dépassant 1 milliard de dollars chacun – et ce, seulement aux États-Unis. Il y a eu 6,6 événements de ce type par an entre 1980 et 2019 en moyenne, mais ce chiffre est passé à 13,8 au cours de la période 2015-19.

Une action climatique réelle et évolutive ne peut avoir lieu qu'à condition que les secteurs public et privé collaborent au sein de projets communs. Les partenariats et initiatives entre secteur public et privé, tels qu'ils sont définis dans l'Objectif 17 des Objectifs de développement durable des Nations unies, ont l'avantage de tirer parti des changements politiques essentiels et des modèles commerciaux évolutifs pour lutter contre des défis mondiaux préoccupants.

En outre, ces partenariats créent leur propre type «d'effet de réseau». Des efforts comparables à l'engagement climatique de 1 milliard de dollars déployé par Microsoft montrent de quelle manière les entreprises peuvent unir leurs forces pour soutenir des programmes existants, ayant désespérément besoin de capitaux pour se déployer sur plusieurs marchés. Un autre exemple est celui de la Pricelless Planet Coalition mis en place par Mastercard.

Cette initiative rapproche les pouvoirs publics, les organisations à but non lucratif et les entreprises pour planter 100 millions d'arbres dans le cadre d'efforts de reboisement plus étendus et vient renforcer l'idée de collaboration, en aidant les consommateurs à comprendre leur propre impact sur les émissions et en leur donnant la possibilité de s'impliquer directement dans cet effort.

En associant nos efforts, nous pouvons atténuer les risques des efforts individuels, intégrer des normes environnementales au sein d'activités commerciales fondamentales, créer de nouveaux modèles commerciaux durables et passer à l'échelle nécessaire pour assurer l'avenir de notre planète. En plus d'offrir nos ressources et notre expertise, nous devons poursuivre notre action collective en vue de rétablir l'équilibre entre l'humanité et la nature avant qu'il ne soit trop tard. En agissant de manière isolée, nous ne partagerons que nos échecs.

**Par Michael Froman**

*Représentant américain au commerce sous l'administration du président Barack Obama*

iSmart, la première borne de recharge intelligente 100% marocaine pour voitures électriques

La première borne de recharge intelligente, pour véhicules électriques, 100% marocaine «iSmart» a été présentée, en début de semaine au siège du ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Economie verte et numérique, en présence du ministre Moulay Hafid Elalamy.

Cette borne de recharge est le fruit d'un projet de recherche développé à la demande d'industriels du secteur automobile par le Green Energy Park, plateforme de recherche mise en place conjointement par l'IRESEN et l'Université Mohammed VI Polytechnique (UM6P), et soutenu par le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Economie verte et numérique et le ministère de l'Energie, des Mines et de l'Environnement.

« Je suis très heureux et fier de ce projet hautement stratégique pour notre pays qui a été réalisé par des compétences marocaines. Il représente l'une des composantes de l'infrastructure de la mobilité durable dans laquelle le Maroc est engagé sous l'impulsion de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste », a déclaré M. Elalamy.

iSmart est une nouvelle génération de bornes de recharge intelligentes à usage professionnel et domestique qui dispose de deux types de connecteurs et de quatre versions: murale, mobile, sur cannelébar ou sur pied. Destinée au marché marocain, elle comprend des caractéristiques techniques adaptées pour un usage flexible et efficace et est d'une capacité allant de 7 à 22 kw.

Dans le cadre de l'écosystème vert, dans son volet mobilité durable, une ligne de production de cette nouvelle génération de bornes intelligentes sera installée à Benguerir en 2022, avec l'appui du ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Economie verte et numérique pour l'industrialisation de ce projet. La capacité de production de cette usine sera de 5.000 bornes par an.

Pour l'industrialisation de cette borne, des partenariats de sous-traitance seront développés avec des industriels opérant notamment dans l'injection plastique, l'usinage/pliage tôle fine, la découpe laser et la fabrication de cartes électroniques. Une borne rapide d'une capacité variant entre 20 et 60 kw est également en cours de développement pour une commercialisation prochaine.

## Les prix des fruits poursuivent leur baisse en novembre



Après trois mois consécutifs de hausse, en août (1,4%), septembre (0,3%) et octobre 2020 (0,1%), l'indice des prix à la consommation (IPC) est reparti à la baisse au cours du mois de novembre 2020 pour s'établir à 0,7%.

Cette variation est le résultat de la baisse de 1,8% de l'indice des produits alimentaires et de la hausse de 0,1% de l'indice des produits non alimentaires, selon le Haut-commissariat au plan (HCP).

Pour rappel, la hausse de l'IPC enregistrée au cours du mois précédent (octobre) résultait de la hausse de 0,1% de l'indice des produits alimentaires et de la stagnation de l'indice des produits non alimentaires.

D'après l'institution publique, les baisses des produits alimentaires observées entre octobre et novembre 2020 ont concerné principalement les «fruits» (12,1%), les «légumes» (2,2%), les «viandes» (2,0%) et le «café, thé et cacao» (0,2%).

Dans une note d'information relative à l'indice des prix à la consommation du mois de novembre 2020, le Haut-commissariat a en revanche indiqué que les prix ont augmenté pour les «poissons et fruits de mer» et pour les «huiles et graisses», respectivement de 1% et de 0,4%.

Selon la même source, pour les produits non alimentaires, la baisse a concerné principalement les prix des «carburants» (0,2%).

A titre de comparaison, en octobre dernier, les principales hausses des prix avaient concerné

les «viandes» (4,4%), les «légumes» (3,3%) et le «lait, fromage et œufs» (0,9%). En revanche, les prix avaient diminué de 10,2% pour les «fruits» et de 1,6% pour les «poissons et fruits de mer».

Pour les produits non alimentaires, la baisse avait concerné principalement les prix des «carburants» (1,4%), selon une précédente note d'information du Haut-commissariat relative à l'indice des prix à la consommation du mois d'octobre 2020.

En novembre, les chiffres publiés par le HCP montrent que les baisses les plus importantes de l'IPC ont été enregistrées à Béni-Mellal (1,7%), à Safi (1,6%), à Er-rachidia (1,3%), à Kénitra et Tétouan (1,2%), à Fès (1,1%), à

Meknès (1,0%), à Marrakech et Tanger (0,8%), à Agadir et Guelmim (0,7%) et à Laâyoune et Dakhla (0,6%).

A titre de comparaison, au cours du mois d'octobre, les baisses les plus significatives avaient été enregistrées à Kénitra (0,8%), à Agadir et Fès (0,4%) et à Oujda, Tétouan, Laâyoune et Er-rachidia (0,3%), avait fait savoir l'institution publique.

Quant aux hausses les plus importantes de l'IPC, elles avaient été enregistrées à Casablanca et Marrakech (0,5%), à Dakhla (0,3%) et à Rabat, Meknès et Al-Hoceima (0,2%), avait-elle ajouté.

Comparé au mois de novembre de l'année précédente, il apparaît que l'indice des prix à la consommation a enregistré une hausse de 0,2% au cours du mois dernier, suite à la hausse de l'indice des produits non alimentaires de 0,4% et de la stagnation de celui des produits alimentaires.

Pour les produits non alimentaires, les statistiques relatives à cette même période montrent que les variations vont d'une baisse de 0,9% dans les «loisirs et culture» à une hausse de 1,8% dans l'«enseignement».

Ainsi, «l'indicateur d'inflation sous-jacente aurait connu au cours du mois de novembre 2020 une augmentation de 0,1% par rapport au mois d'octobre 2020 et de 0,2% par rapport au mois de novembre 2019», a relevé le Haut-commissariat au plan.

Pour rappel, l'indice des prix à la consommation avait enregistré une hausse de 1,3% en glissement

annuel au cours du mois d'octobre. Cette évolution était intervenue après la hausse de l'indice des produits alimentaires et de celui des produits non alimentaires respectivement de 2,7% et 0,3%.

L'indicateur d'inflation sous-jacente avait ainsi connu une stagnation par rapport au mois de septembre 2020 et une hausse de 0,2% par rapport au mois d'octobre 2019.

Rappelons également que la précédente baisse de l'indice des prix à la consommation remonte à juillet 2020. Au cours de ce mois, l'IPC avait accusé une baisse de 0,3% par rapport au mois précédent, en raison de la baisse de 1,6% de l'indice des produits alimentaires et de la hausse de 0,5% de l'indice des produits non alimentaires.

Les principales baisses avaient concerné principalement les «légumes» (8,6%), les «poissons et fruits de mer» (3,5%), le «lait, fromage et œufs» (0,9%), les «viandes» (0,7%) et les «huiles et graisses» (0,5%). Pour les produits non alimentaires, la hausse avait concerné principalement les prix des «carburants» (6,9%).

Précisons que les baisses les plus importantes de l'IPC avaient été enregistrées à Oujda (1,1%), à Fès (0,7%), à Al-Hoceima (0,6%), à Tanger (0,5%), à Casablanca, Kénitra et Settat (0,3%) et à Marrakech et Meknès (0,2%). En revanche, des hausses avaient été enregistrées à Beni-Mellal et à Dakhla avec respectivement 1,4% et 0,5%.

Alain Bouithy



**L'IPC recule pour s'établir à 0,7% par rapport à octobre 2020, après trois mois consécutifs de hausse**

## Royal Air Maroc renforce son réseau domestique

Royal Air Maroc continue à renforcer son réseau des vols domestiques. A partir du 25 décembre en cours, la Compagnie nationale rétablira la ligne Casablanca-Zagora à raison de deux fréquences par semaine (lundi et vendredi) et augmentera le nombre de fréquences sur trois lignes.

Ainsi, la destination Ouarzazate sera reliée à Casablanca à raison de cinq fréquences (au lieu de trois) par semaine (lundi, mardi, vendredi en deux fréquences et samedi), et Errachidia sera desservie (au départ de Casablanca) à raison de quatre fréquences par semaine (au lieu de trois) : mardi, mercredi, vendredi et dimanche).

Quant à la ligne Casablanca-Dakhla, le nombre des fréquences atteindra jusqu'à 3 fréquences par jour pendant la période de fin d'année. La Compagnie nationale a augmenté son offre sur

cette ligne pour répondre à la forte demande sur la région et pour accompagner le dynamisme remarquable de cette destination touristique.

Le programme de vols domestiques comprendra désormais 15 liaisons régulières (10 lignes reliant Casablanca à d'autres villes du Royaume et 5 lignes reliant des villes entre elles) opérées à raison de 76 fréquences par semaine.

Ce programme est appelé à évoluer progressivement, Royal Air Maroc étant mobilisée à l'adapter en temps réel en fonction de la demande.

Les vols sont disponibles à la vente sur le site Internet de la Compagnie nationale [www.royalairmaroc.com](http://www.royalairmaroc.com), via ses centres d'appel ainsi que dans ses agences commerciales et sur le réseau des agences de voyages.

## Fitch confirme la note "Excellent (mar)" de BMCE Capital Gestion

L'Agence de notation financière internationale "Fitch Ratings" a confirmé en décembre la note nationale "Excellent (mar)" de BMCE Capital Gestion, avec une perspective stable, a annoncé le Groupe dans un communiqué. Cette note reflète la discipline des processus d'investissement et du suivi des risques, indique la même source, soulignant qu'elle repose également sur les ressources de gestion de la société, caractérisées par des équipes expérimentées ainsi qu'une plateforme technologique élaborée.

La note Excellent (mar) de BMCE Capital Gestion repose sur les scores obtenus dans les critères de notation, à savoir investment process (processus d'investissement): excellent, investment resources (ressources de gestion): excellent et risk management (gestion des risques): excellent.

Il s'agit aussi des scores investment performance (performance de gestion): consistant et company and client servicing (société et service client): excellent, note le communiqué.

# Le CAM et la COMADER s'allient pour promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes agriculteurs

Le Crédit Agricole du Maroc (CAM) et la Confédération marocaine de l'Agriculture et du développement rural (COMADER) ont décidé de mettre en place un protocole de coopération transverse à l'ensemble des filières agricoles et portant sur la mise en œuvre d'un accompagnement spécifique pour les jeunes entrepreneurs agricoles.

Ce protocole a été annoncé à l'occasion d'un webinaire organisé mardi dernier par le CAM autour de la thématique de l'entrepreneuriat des jeunes dans le domaine agricole et le milieu rural, indique le groupe dans un communiqué. Tenu sous la

présidence de Tariq Sijlmassi, président du directeur du CAM et Mohamed Alamouri, président de la COMADER, le webinaire a réuni notamment des représentants du ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts (MAPMDREF) et le directeur général de l'Agence pour le développement agricole (ADA), précise la même source.

Il a également été décidé à cette occasion de créer une cellule spéciale pour le traitement des éventuelles réclamations entrant dans le cadre du programme Al Moustatmir Al Qaraoui et donnant la main aux interprofessions pour faire la revue des dossiers concernés (moins de 10%), sachant que 90% des dossiers AMAQ reçus par la Banque sont traités et aboutissent au financement nécessaire dans les meilleurs délais, fait savoir le communiqué.

Les participants au webinaire ont ainsi discuté des moyens à mettre conjointement en œuvre pour apporter une contribution significative à la question de l'employabilité des jeunes dans le secteur agricole, la promotion de l'entrepreneuriat dans le monde rural et la création d'emplois, et ce en vue de participer au développement d'un environnement incitatif propice à l'émergence d'une classe moyenne agricole et ru-

rale, souligne la même source. Le webinaire a été aussi l'occasion de revenir sur les grandes lignes de la nouvelle stratégie Génération Green 2020-2030 notamment son volet relatif à l'élément humain et à la classe moyenne rurale et de présenter le dispositif du CAM au profit des jeunes porteurs de projets dans le milieu rural et son offre d'accompagnement de Génération Green à destination de cette cible, rapporte la MAP.

Plusieurs corollaires au sujet, de nature à encourager l'entrepreneuriat des jeunes, ont été mis en exergue notamment la problématique de la transmission intergénérationnelle des exploitations agricoles, le développement des entreprises de services à l'agriculture tant au niveau de l'amont que de l'aval et l'utilisation du digital pour servir au mieux le secteur agricole via les e-services et le e-learning.

Les intervenants ont loué les efforts continus du CAM pour la promotion et l'encouragement, non seulement des jeunes mais aussi de la femme rurale à travers, particulièrement l'accompagnement des coopératives marocaines.

Ils ont souligné, selon le CAM, la nécessité pour les interprofessions de jouer pleinement leur rôle dans l'accompagnement des jeunes et leur intégration dans les chaînes de va-

leur des différentes filières à travers, entre autres, la mise en œuvre de programmes de mentoring, et ce pour faciliter le déploiement opérationnel des dispositifs d'accompagnement du MAPMDREF et du CAM.

Dans ce contexte, l'accent a été mis également sur l'opération de Melkisation des terres collectives qui ouvrira un champ potentiel énorme pour les jeunes. Ils se sont également accordés à dire qu'il fallait établir des cartographies régionales détaillées et des listes des métiers porteurs et des secteurs les plus opportuns par région afin d'orienter les jeunes vers des investissements viables et pérennes tout en œuvrant pour le développement d'un climat d'affaires propice, notamment au niveau de la commercialisation.

En effet, plusieurs filières s'avèrent pouvoir être fortement inclusives pour les jeunes et contribuer grandement à la naissance de la classe moyenne rurale à l'instar de l'arganier, de la filière apicole et de la filière bio, ajoute le communiqué, notant que plusieurs idées novatrices ont également été proposées telles que la création d'oasis pilotes alliant cultures de dattes et produits bio au tourisme rural.

D'une manière générale, les participants ont insisté sur la priorité qui doit être donnée à la production na-

tionale, mettant en garde contre les importations subventionnées, qui viennent détruire de la valeur au niveau des filières agricoles marocaines. A ce titre, ils ont préconisé une politique sélective permettant d'assurer la sécurité alimentaire, qui n'est pas synonyme d'autosuffisance de la production.

Sur le volet des exportations, plusieurs représentants des filières ont insisté sur la nécessité d'un soutien logistique et financier pour élargir les marchés cibles notamment en Afrique.

A l'issue de la rencontre, les participants se sont félicités de la qualité des débats et de l'optimisme qui en ressort. Ils ont également vivement remercié le CAM pour cette initiative qui a redonné aux opérateurs pleine confiance en l'avenir en dépit du contexte actuel et qui les a assurés du soutien total et indéfectible de leur Banque historique, toujours prête à les accompagner et à les appuyer en toutes circonstances.

Cette rencontre virtuelle a vu également la participation des présidents des fédérations interprofessionnelles de l'agriculture: Fiviar, Interproberries Maroc, Fnis, Fisa, Fimasucre, Interprolive, Maroc lait, Maroc-citrus, Fiac, Folea, Fedam, Fifel, Fifargane, Fimarose, Fimasafan, Fimadattes, Fimap, Fniir, Fimabio.



Mise en place d'un protocole de coopération transverse à l'ensemble des filières agricoles

## Lancement à Tanger du Centre international de médiation et d'arbitrage Nord

Le Centre international de médiation et d'arbitrage Nord (CIMANord) a été lancé récemment à Tanger, avec comme objectifs de diffuser la culture de médiation et d'arbitrage et de contribuer à l'amélioration du climat des affaires à travers l'organisation de rencontres et séances au profit des acteurs économiques de la région.

Fruit d'une longue réflexion visant à consacrer l'accès aux méthodes alternatives de règlement des litiges entre les commerçants et les professionnels, sans recours à la justice, le Centre se présente en tant que mécanisme au service de l'entreprise et du développement de l'investissement à l'échelle régionale, rapporte la MAP. Le CIMANord, dont la création a été approuvée lors de la tenue de l'Assemblée générale de juin

et d'octobre de la Chambre de commerce, d'industrie et de services (CCIS) de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, traitera de toutes les activités entrepreneuriales, y compris les difficultés liées à l'application de sanctions commerciales et les litiges qui en découlent.

Cette nouvelle structure, qui se veut le fruit d'une longue réflexion visant à faire valoir les moyens alternatifs pour le règlement des litiges, des solutions qui s'avèrent plus souples, plus rapides et en phase avec la réalité du monde des affaires, opérera indépendamment mais sous la supervision de la CCIS, a expliqué le premier vice-président de la Chambre, Mustapha Abdelghafour, lors d'une rencontre organisée à l'occasion du lancement du CIMANord.

A travers cette initiative, la CCIS de la région vise à soutenir les efforts consentis pour diffuser la culture de la médiation et d'arbitrage parmi les commerçants et les professionnels compte tenu de ses avantages, notamment en matière de rapidité et d'efficacité, a mis en avant, M. Abdelghafour.

Ce chantier vient consolider la position de la Chambre au sein du tissu institutionnel et des services au niveau de la région, en plus d'accompagner les entreprises dans la gestion des litiges, a-t-il fait savoir. Organisée sous le thème "Le rôle des outils alternatifs pour résoudre les litiges dans l'amélioration du climat des affaires", la rencontre a connu la participation de plusieurs membres, responsables et cadres dans le domaine.





## Coup d'envoi en ligne du 17<sup>ème</sup> Festival international Cinéma et migrations d'Agadir

Le rideau a été levé, mardi à Agadir, sur la 17<sup>ème</sup> édition du Festival international "Cinéma et migrations" (FICMA), qui se tient jusqu'au 26 décembre à l'initiative de l'association "Al moubadara Attakafiya".

La cérémonie d'ouverture de cette manifestation tenue en ligne, en raison de la crise sanitaire mondiale liée à la pandémie du Covid-19, a été marquée notamment par un hommage posthume rendu à l'acteur et réalisateur feu Ahmed Badoujj et des récompenses aux acteurs Majdouline El Idrissi et Boudir.

Initiée en partenariat avec le Centre cinématographique Marocain, le conseil de la région Souss Massa et la Wilaya, cette édition représente un défi promotionnel de la culture à travers le

7<sup>ème</sup> Art qui prône les valeurs de partage et d'échanges.

Ainsi dans le cadre de cette manifestation culturelle, deux conférences à distance sont programmées et diffusées sur les pages Facebook et Instagram du festival. Il s'agit d'une conférence sous le thème "les artistes marocain du monde ont la parole" qui sera organisée mercredi en coordination avec la ministre déléguée chargée des Marocains résidant à l'étranger, Nezha El Ouafi pour ouvrir le débat entre une panoplie de Marocains du Monde, notamment les cinéastes.

Ces professionnels du 7<sup>ème</sup> art prendront la parole pour partager leurs aspirations et attentes par rapport à leur mère patrie et aussi de connaître la vision et le plan d'action du gouverne-

ment marocain, dans la perspective de mettre en place une plateforme visant à faciliter et renforcer le contact entre ces citoyens et l'instance gouvernementale compétente.

De même, un séminaire sur "la production cinématographique africaine: Enjeux et contraintes" se tiendra jeudi et jettera la lumière sur le vécu du 7<sup>ème</sup> art africain selon l'angle de vision de différents politiques de promotion du cinéma africain.

Le programme de cette édition comporte la projection en compétition de 10 films longs métrages, représentant 15 pays, sélectionnés parmi les longs métrages primés lors des précédentes éditions.

Cette sélection sera proposée à un jury composé de cinq éminentes per-

sonnalités du monde du cinéma et de la culture, sous la présidence du grand auteur et poète Marocain Tahar Ben jelloun, et en qualité de membres : Meryem Benbarek : (Réalisatrice BelgoMarocaine), Maimouna N'dyaye (comédienne et réalisatrice Franco-guinéenne), Balufu Bakupa-Kanyinda (Réalisateur, scénariste Congolais) et Abderrazak Benchaabane (professeur, photographe Marocain).

Aussi, des films réalisés par les Marocains du monde seront projetés hors compétition dans la rubrique panorama.

L'accès à la programmation de ce festival est accessible via le lien <https://festivalinternationalcinemaetmigrationsagadir.com/films-en-compétition/>.

## New District, nouveau label Hip Hop au profit des jeunes talents



Un nouveau Label de musique Hip Hop "New District" a été lancé lundi à Casablanca, avec pour ambition de détecter, accompagner et produire les jeunes talents dans le milieu du Hip Hop. Ce label est fondé par le réalisateur marocain Nabil Ayouch, Ali n' Productions, sous la direction d'Amine Benjelloun, les compositeurs Mike et Fabien Kourtzer, Cercle Rouge sous la direction de Fanny Lamothe et le Rappeur marocain Bawss qui en assure la direction artistique, indique un communiqué de la société "Ali n' Productions". Selon la même source, New District "est un label indépendant dont l'objectif est d'apporter aux artistes une reconnaissance à leur juste valeur, de porter une attention particulière aux artistes femmes, ainsi qu'à détecter divers jeunes talents à travers le Royaume, notamment des rappeurs, danseurs, Beatmakers et Graffeurs". S'alliant

à l'expertise d'Ali n' Productions (Maroc) et de Cercle Rouge (France), New District "peut compter sur une crédibilité d'aujourd'hui 20 ans dans le domaine de la création de contenu cinématographique, musical, TV ou encore WEB, à travers Jawjab", précise le communiqué. Le Label propose un accompagnement des artistes à travers des services dont la production de titres, l'accompagnement en studio, la gestion de carrière, la réalisation de vidéos clips, la distribution des titres sur les plateformes de diffusion, l'édition à travers la gestion des droits d'auteurs, l'accompagnement des talents à travers des formations et du coaching, ainsi que la programmation de tournées dans les festivals et showcase. Il s'agit d'une aventure humaine qui "a pour ambition de porter haut la voix et le talents des jeunes", relève la même source.

# L'UEM organise une série de rencontres à distance pour la création du "Front culturel pour la défense de l'intégrité territoriale"

Dans le cadre de la mise en œuvre de la proposition de l'Union des écrivains du Maroc (UEM) qui figurait dans sa déclaration du 14 novembre 2020 et visant à créer un «Front culturel pour la défense de l'intégrité territoriale», l'UEM organise, en coopération avec le site d'information marocain «Hashtag», une série de rencontres interactives à distance dont les conclusions constitueront une plateforme qui sera présentée aux acteurs culturels na-

tionaux pour l'examiner, l'enrichir et l'adopter en tant que base pour la mise en place du front susmentionné.

Prendront part à la première rencontre, des écrivains, des chercheurs et des acteurs culturels, dont l'écrivain et penseur Salem Himmich, l'écrivain et chercheur Ma El Aïnin Ma El Aïnin, l'écrivain et journaliste Badia Radi, le poète et traducteur Yahya Cheikh, l'écrivain et chercheur Ahmed AlMONADI, le chercheur et président de

l'Union des écrivains du Maroc Abdelrahim El Allam, tandis que le critique et chercheur en «communication et analyse du discours», Ahmed El Aked sera chargé de la modération de la rencontre.

Rappelons enfin que la première réunion sera diffusée en direct sur la page Facebook officielle du site d'information «Hashtag» et aura lieu le mardi 29 décembre courant, à partir de 18h.

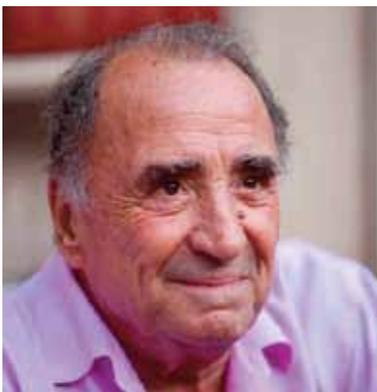
## Bouillon de culture

### Claude Brasseur

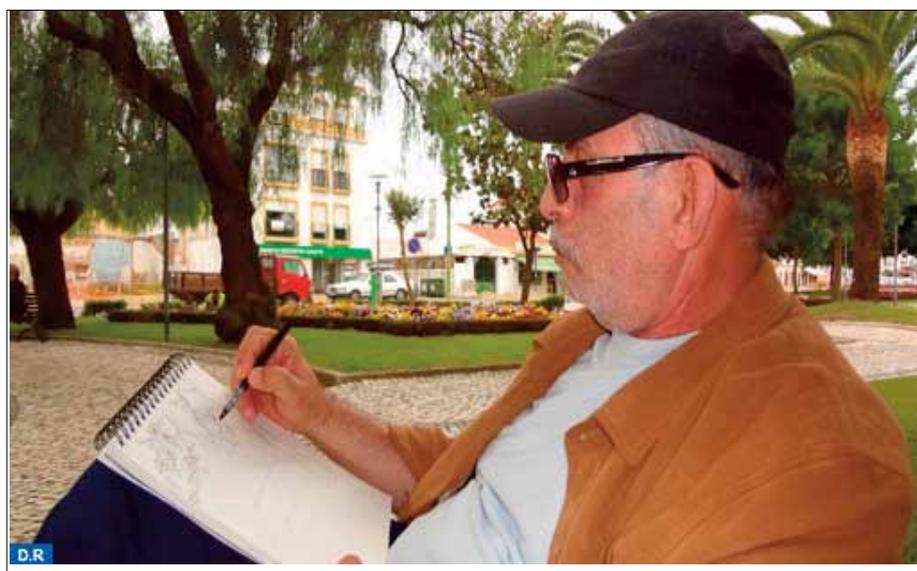
Issu d'une longue lignée de comédiens, ayant tourné avec les plus grands réalisateurs, l'acteur Claude Brasseur, qui a marqué des générations avec des films populaires comme "Un éléphant ça trompe énormément", "La Boum", "Camping", est décédé mardi à 84 ans. "Claude Brasseur est décédé ce jour dans la paix et la sérénité entouré des siens. Il n'a pas été victime du Covid. Il sera inhumé à Paris dans le respect des règles sanitaires et reposera aux côtés de son père (le comédien Pierre Brasseur, ndlr), au cimetière du Père-Lachaise à Paris", a annoncé Elisabeth Tanner, à la tête de l'agence Time Art.

Fils des illustres comédiens Pierre Brasseur et Odette Joyeux, cet acteur au regard vif et au sourire qui le rendait immédiatement sympathique, était le filleul de l'écrivain américain Ernest Hemingway. Il a tourné avec Jean-Luc Godard ("Bande à part", 1964), Costa-Gavras ("Un homme de trop", 1967) ou François Truffaut ("Une belle fille comme moi", 1972).

Mais il connaît la consécration avec "Un éléphant ça trompe énormément" (1976) et "Nous irons tous au paradis" (1977) d'Yves Robert. En 1977, il reçoit le César du meilleur acteur dans un second rôle pour la comédie "Un éléphant...", puis c'est la consécration trois ans plus tard, avec le César du meilleur acteur pour "La guerre des polices". Populaire et polyvalent, aussi à l'aise dans le film policier que dans la comédie, il appréciait autant le cinéma et la télé que le théâtre.



## Ahmed Al Barrak expose les diverses facettes de son œuvre à Tanger



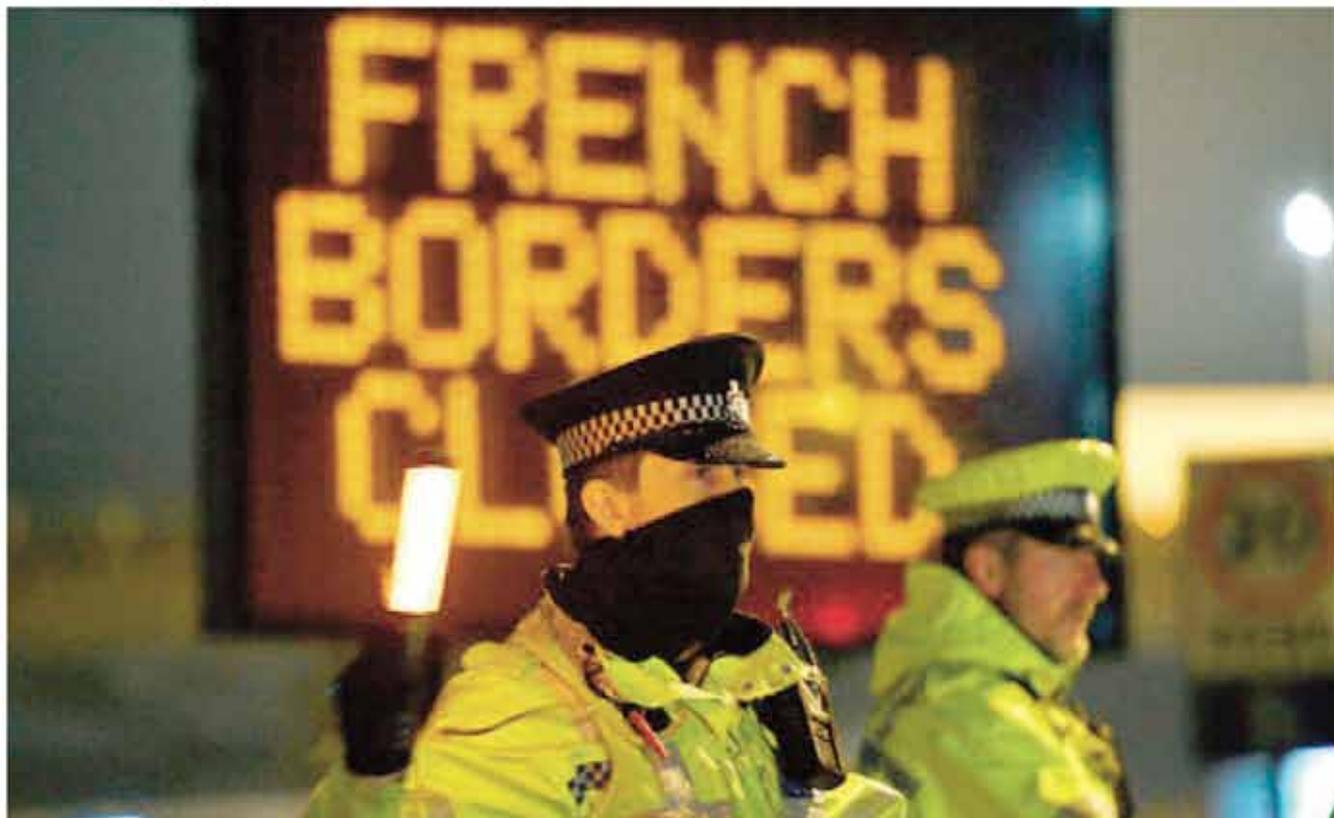
Medina Art Gallery de Tanger organise, du 10 janvier au 10 février, une exposition hommage à Ahmed Al Barrak, une grande rétrospective retraçant les diverses facettes de son œuvre.

Tenue à l'occasion du premier anniversaire de son décès, "cette grande exposition hommage est accompagnée d'un beau livre, +Ahmed Al Barrak, le peintre de la mémoire+, rehaussé des plumes de Mohamed Ameskane, Mohamed Métalsi, Khalil M'Rabet, Omar Salhi et Hafida Aouchar", indique un communiqué de Medina Art Gallery. "Plasticien aux multiples talents, artiste peintre, photographe et blogueur, Ahmed Al Barrak décède le 10 Janvier 2020 à Tanger nous léguant une œuvre, traces de la palette d'une vie riche et passionnée", ajoute la même source.

Né en 1952 à Tétouan, Ahmed Al Barrak y poursuit ses études primaires avant de débarquer à Tanger à l'âge de 12 ans. Après l'obtention de son diplôme de technicien, il intègre le Centre pédagogique régional de Rabat d'où il sort diplômé en 1975. Il enseigne alors dans le premier cycle, puis il est reçu au concours d'entrée au Cycle Spécial de Rabat en 1979. Il enseigne par la suite dans le second cycle et continue de suivre divers stages au Maroc et à l'étranger pour parfaire ses techniques pédagogiques.



## Londres et Paris trouvent un accord sur les approvisionnements transmanches



**L**ondres et Paris ont trouvé mardi un accord de sortie de crise en permettant aux chauffeurs de poids lourds bloqués au Royaume-Uni à cause de la propagation d'une nouvelle souche de coronavirus de quitter le pays moyennant un test Covid rapide.

Le port de Douvres a annoncé dans la foulée sa réouverture, éloignant la menace de pénuries après le blocage en Angleterre de milliers de camions à la suite de la décision de la France de suspendre le transport de marchandises accompagné, dont le Royaume-Uni est très dépendant.

Pour la première fois depuis dimanche, des véhicules avec passagers ont débarqué dans la nuit de mardi à mercredi sur le port de Calais (France) en provenance de Douvres, a constaté l'AFP.

Il était 03H30 lorsqu'une fourgonnette est sortie du ferry "Côtes des Flandres" de la compagnie DFDS, premier bateau parti après minuit (heure française) de Douvres, dans lequel se trouvaient aussi quelques remorques non accompagnées.

De source portuaire, une dizaine de véhicules de tourisme ont également débarqué du "Spirit of France" de la compagnie P&O, arrivé à 04H00 à Calais.

Pour pouvoir se rendre dans l'Hexagone, "tous les chauffeurs de poids

lourds, indépendamment de leur nationalité, devront se soumettre" à un dépistage livrant un résultat en environ 30 minutes et sensible à la nouvelle variante, a indiqué le ministère britannique des Transports. "Le gouvernement français procédera également à des tests d'échantillons sur les cargaisons en provenance du Royaume-Uni", a-t-il ajouté, précisant que ce protocole "pourrait rester en place jusqu'au 6 janvier", après révision le 31 décembre. "Je suis heureux que nous ayons réalisé cet important progrès avec nos homologues français ce soir", a commenté le ministre britannique des Transports, Grant Shapps, dans un communiqué. Il a toutefois exhorté les chauffeurs à ne pas se rendre dans le Kent, où se trouve le port de Douvres, le temps de décongestionner la zone, où s'entassent près de 3.000 camions. Il a souligné à la télévision britannique que cela pourrait prendre "deux à trois jours".

Plus tôt dans la soirée, la France avait annoncé une reprise limitée des liaisons avec le Royaume-Uni, autorisant à partir de mercredi, sous réserve de test PCR négatif moins de 72 heures avant le départ, le retour des Français et des étrangers qui résident en France ou dans l'espace européen ou qui "doivent effectuer des déplacements indispensables".

La Belgique et les Pays-Bas ont adopté

des mesures similaires, suivant la recommandation de la Commission européenne de faciliter la reprise du trafic avec le Royaume-Uni pour les "voyages essentiels" et "pour éviter les ruptures de la chaîne d'approvisionnement". Certains Etats membres, comme l'Allemagne, ont décidé d'attendre.

Malgré ce déblocage, le Premier ministre britannique Boris Johnson n'en a pas fini avec le casse-tête provoqué par la nouvelle souche du SARS-CoV-2. Peinant à conclure un accord post-Brexit avec Bruxelles à moins de 10 jours de l'échéance, il a dû reconfiner 16 millions de Britanniques et, outre la France, il doit aussi gérer la décision d'une cinquantaine de pays au total d'interdire les arrivées du Royaume-Uni.

Selon les autorités locales du Kent, plus de 2.800 poids lourds y étaient bloqués mardi: plus de 600 sur l'autoroute menant de Londres au port de Douvres et les autres stationnées sur un ancien aéroport voisin où, dans l'après-midi, ils se sont mis à klaxonner pendant plus d'une demi-heure, se faisant entendre à des kilomètres à la ronde. Le port de Douvres a indiqué qu'ils pourraient s'y faire tester.

Selon Rod McKenzie, le directeur général de l'association du transport routier, les chauffeurs coincés se sont vu offrir "une barre de céréale" lundi de la part de

la collectivité locale du Kent. "Bien peu, je pense, pour le soutenir moralement", a-t-il déclaré sur la BBC. S'y ajoutent le "gros problème" de l'accès à des toilettes et la question sanitaire.

Si les produits pour les repas de Noël, bien que largement chamboulés par les restrictions pour lutter contre la propagation de l'épidémie, ont été épargnés car ils ont déjà été acheminés sur le sol britannique, il y avait une menace, faute de déblocage, pour l'approvisionnement - surtout en fruits et légumes, selon les distributeurs.

Mardi, le géant britannique des supermarchés Tesco a annoncé qu'il allait rationner les produits de première nécessité comme des oeufs et du savon.

La crainte est d'autant plus forte que les jours sont comptés avant la fin de la période de transition post-Brexit le 31 décembre. Les négociations commerciales entre Londres et Bruxelles n'ont toujours pas abouti et en cas d'échec, l'apparition de quotas et droits de douanes fait craindre de graves perturbations dans les approvisionnements du pays.

Lundi, Boris Johnson, critiqué pour sa gestion de la pandémie qui a fait plus de 68.000 morts, l'un des plus lourds bilans en Europe, a soutenu que les risques de transmission par les chauffeurs routiers "solitaires" sont "vraiment très faibles".

# Sans sa manne pétrolière, l'Algérie face au spectre d'une impasse financière

La baisse des revenus des hydrocarbures a fait fondre les réserves de change de l'Algérie, mettant en péril une économie déjà fragilisée, ce qui pourrait la contraindre, malgré son opposition de principe, à recourir à l'endettement extérieur.

Perte d'emplois, fermetures de commerces, baisse du revenu des ménages... Le ralentissement de l'activité économique et commerciale "est ressenti amèrement par la population", constate l'économiste Mansour Kedidj, professeur à l'École supérieure d'économie d'Oran.

L'économie algérienne, très peu diversifiée et dépendante de la rente pétrolière (plus de 90% de ses recettes extérieures...), est surexposée aux fluctuations du prix du baril, dont les cours chutent depuis 2014.

Avec la crise sanitaire liée à la pandémie de coronavirus, l'Algérie devrait subir une récession de 5,2% en 2020 ainsi qu'un déficit budgétaire parmi les plus élevés de la région, selon le Fonds monétaire international (FMI).

Dans sa loi de finances pour 2021, le gouvernement chiffre le déficit à 2.700 milliards de dinars (17,6 milliards d'euros), contre 2.360 milliards de dinars en 2020, soit près de 14% du Produit intérieur brut (PIB). "En dressant un tableau sombre des finances de l'Etat, le ministre des Finances Ayman Benabderrahmane n'a pu présenter des perspectives pour une sortie de crise, ce qui est alarmant", souligne M. Kedidj.

Selon lui, "la situation ne nécessite pas uniquement un plan de relance, mais un plan de sauvetage de l'économie". "Toute initiative est vaine sans l'instauration d'un climat de confiance et la levée de tous les blocages qui caractérisent la politique gouvernementale", plaide-t-il encore.

La loi de finances 2021 – non encore signée par le président Abdelmadjid Tebboune qui se rétablit en Allemagne du coronavirus – prévoit une baisse des réserves de change à moins de 47 milliards de dollars, avant une reprise progressive les deux années suivantes.

Entre 2014 et 2019, ces réserves ont fondu de près de 65%, selon la Banque centrale. Ce chiffre devrait atteindre près de 75% en 2021.



"Comme d'habitude, on répètera les mêmes pratiques: coupes budgétaires, limitations des importations et gel de grands projets, etc", relève M. Kedidj. Ces mesures "peuvent, tout au plus, retarder l'explosion de la crise. Mais pour un temps seulement. Elle n'aura aucun impact sans une refonte structurelle de l'économie".

L'Algérie a désormais épuisé toutes les possibilités offertes pour le financement du déficit, y compris la planche à billets. Le recours au financement extérieur sera "inéluctable dans 18 mois", a averti l'économiste Malifouad Kouabi dans un entretien au quotidien francophone El Watan.

M. Tebboune a pourtant exclu catégoriquement en mai tout recours au FMI ou à la Banque mondiale, au nom de la "souveraineté nationale", rappelant la mauvaise expérience du pays qui s'était endetté auprès des Fonds en

1994. "Je préfère emprunter auprès des Algériens que d'aller vers le FMI ou d'autres banques étrangères".

Mais il pourrait ne pas avoir le choix, à moins de solliciter des "prêts" auprès de pays "amis", comme la Chine.

Une délégation du FMI a effectué en novembre une mission "virtuelle" afin d'actualiser le cadrage macroéconomique et de discuter des perspectives et priorités pour l'Algérie", selon le ministère algérien des Finances. Les deux parties ont discuté des "instruments à envisager pour contenir le déficit budgétaire, stimuler la croissance et promouvoir une diversification de l'économie". En attendant, les coupes budgétaires permettent de rester à flot.

Pour diminuer les dépenses publiques, le géant pétrolier Sonatrach a dû "réduire de 14 à 7 milliards de dollars ses charges d'exploitation

et ses dépenses d'investissement afin de préserver les réserves de change", explique l'économiste Rabah Reghis. En conséquence, de nombreux projets ont été reportés et l'activité de forage est affectée, ce qui pourrait obliger Sonatrach à s'endetter pour terminer l'année et résorber le déficit.

Le gel de projets, la réduction des dépenses d'exploitation et de maintenance des installations et la baisse des effectifs induite par la pandémie ont un impact négatif sur la production, confirme une source au ministère de l'Énergie.

L'ensemble des opérations du secteur pétrolier est "en marche dégradée". "Le comble dans la politique actuelle est qu'on table encore sur la hausse du prix du pétrole pour financer le budget alors que la rente (pétrolière) n'est pas tributaire du marché international mais du niveau de la production des hydrocarbures qui a baissé", observe M. Kedidj.

# Au Japon, feu vert à la révision du procès du "plus ancien" condamné à mort du monde



La Cour suprême japonaise a confirmé un jugement autorisant la révision du procès d'un Japonais considéré comme le

plus ancien condamné à mort au monde, ont annoncé mercredi ses avocats. Iwao Hakamada, aujourd'hui âgé de 84 ans,

a passé 48 ans dans les couloirs de la mort après sa condamnation en 1968 à la peine capitale pour un quadruple assassinat.

Ce Japonais avait avoué le crime après des semaines d'interrogatoires en détention avant de se rétracter. Il ne cessait depuis de clamer son innocence, mais la peine avait été confirmée en 1980.

Cet ancien boueuv avait été relâché en 2014, un tribunal admettant des doutes sur sa culpabilité et de lui offrir un nouveau procès.

Mais coup de théâtre en 2018: sur appel du parquet, la Haute cour de Tokyo avait remis en cause la fiabilité des tests et annulé la décision. Iwao Hakamada attendait depuis, en liberté, que la Cour suprême tranche.

"La Cour suprême a pris aujourd'hui la décision de casser la décision de la Haute cour de Tokyo", empêchant M. Hakamada d'être de nouveau jugé, a écrit son avocat, Me Yoshiyuki

Todate, sur son blog. "Le fait que le chemin vers la révision du procès n'ait pas été bloqué est extrêmement bienvenu. J'ai encore les mains qui tremblent après avoir entendu cela. Je suis vraiment, vraiment content".

Les soutiens d'Iwao Hakamada mettent en avant les séquelles psychologiques que lui ont laissées quatre décennies en cellule à craindre la pendaison.

Ces dernières années, les demandes de révision de procès se multiplient dans l'archipel nippon, en raison de changements dans la justice, dont la mise en oeuvre de jurys populaires pour les crimes graves et le fait que les procureurs doivent présenter les preuves matérielles à la défense. Ce n'était pas le cas autrefois et aboutissait à faire d'aveux les éléments probants.

Depuis les années 1980, quatre condamnés à mort ont été innocents au Japon, plusieurs décennies après leur première sentence.

**EVE GREEN TRANS SARL AU**

I-AUX termes d'un acte SSP en date du 12/11/2020, il a été établi les statuts d'une S.A.R.L.AU, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- DENOMINATION : EVE GREEN TRANS SARL AU  
- OBJET SOCIAL : La Société a pour objet, tant au Maroc qu'à l'étranger :

• TRANSPORT DE MARCHANDISE PAR AUTOMOBILES DONT LE TONNAGE INFÉRIEUR A 15 TONNES (ENTREPRENEUR DE TRANSPORT URBAIN)

- SIEGE SOCIAL : Angle Bd de la Palestine et El Houria 2ème Etage N°3 El Alia Mohammadia.

- CAPITAL SOCIAL : 100 000,00 DH divisé en Mille (1000) parts sociales de 100 dhs Chacune, attribuées à :

- MR MOHAMED ATOUANI  
- GERANCE : La société est gérée par Mr MOHAMED ATOUANI

- EXERCICE SOCIAL : du 1er janvier au 31 décembre  
- DUREE : 99 ans à partir de la date d'immatriculation au registre de commerce  
II- Le dépôt légal a été effectué au Secrétariat greffe du Tribunal de Première Instance de Mohammadia le 17/12/2020, sous le n°1725

**N° 11 171/PA**

**CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING - SARL-BOUZNKA**  
Tél/Fax: 0537649573  
GSM: 0668792975.

Constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14/12/2020, il a été établi les statuts d'une société, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : " ZAHRA STEEL CONSTRUCTION SERVICES" S.A.R.L. AU  
Siège Social : HAY AL QODS RUE 6 N°45 RDC SIDI BERNOUSSI CASABLANCA.

Associé unique : Mr.ZOHRHA BOULAHMAR apporteur en numéraire 100 000.00 dhs soit 1000 parts Sociales  
Objet : TRAVAUX DIVERS ET DE CONSTRUCTION. CONSULTANT INGENIERIE ET DESIGN ET LA MISE EN SERVICE DES PROJETS. TRAVAUX DIVERS ET DE CORPS D'ETAT. NEGOC. GENIE CIVIL. PRESTATION DES SERVICES. IMPORT EXPORT

Durée : 99 ans.  
Capital social : 100.000,00 DHS.

Gérance : la société est gérée par Mr. ZOHRHA BOULAHMAR.  
Dépôt légal : la société a été immatriculée au RC au Tribunal du Commerce de Casablanca sous le N°483613.

**N° 11 172/PA**

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Suite à l'arrêté Gubernatorial N°116du 18Décembre 2020, émanant de la Province de Tétouan, il est annoncé au public qu'une enquête publique sera ouverte en date du 13 Janvier

2021, pendant 15 jours, à la Commune Saddinga, - Caïdat El Malaliyine, Cercle Jbala, Province de Tétouan, Région de Tanger Tétouan Al Hoceima.

Cette enquête concerne l'Etude d'Impact sur l'Environnement d'un projet de valorisation et co-incinération des déchets dans les fours de la cimenterie LAFARGEHOLCIM Tétouan. Ledit projet est demandé par la Société LAFARGEHOLCIM HOLCIM MAROC SA dont le siège est sis à, route de Mecque, Quartier les Crêtes - Casablanca Tél.: 0522 524 972 / 0522 524 980 / Fax : 0522 504 506.

Les documents légaux de l'ouverture de l'enquête publique sont déposés et consultables à la Commune Saddinga, - Caïdat El Malaliyine, Cercle Jbala, Province de Tétouan, Région de Tanger Tétouan Al Hoceima.

Cet avis d'enquête publique est fait selon les prescriptions du décret 2-04-564 du 5 Qaada 1429 (4 Novembre 2008) fixant les modalités d'organisation et de déroulement des enquêtes publiques relatives aux Projets d'Impact Environnemental (publiés au B.O. N° 5684 du 20 Novembre 2008).

**N° 11 173/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTERE  
DE L'INTERIEUR  
REGION DURABAT  
SALE KENITRA  
PROVINCE  
DE SIDI SLIMANE  
CERCLE DE KCEIBIA  
COMMUNE DE KCEIBIA  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N°09/CK/2020

Le 19/01/2021 à 11 h, Il sera procédé dans les bureaux de la Commune Territoriale de Kceibia, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert pour :

« Etude et suivi des travaux de construction d'un Mur de clôture et Gradins du Terrain de sport à la Commune de Kceibia »

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des marchés de la Commune de Kceibia, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat.

L'estimation des coûts des prestations est arrêtée à la somme de 1.200.000,00 dhs (Un million deux cent mille dhs)(HT).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du Décret n° 2.12.349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Commune de Kceibia.  
- Soit les remettre au président recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ou-

verture des plis.

- Soit déposer leurs offres par voie électronique via le portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Il est prévu une visite de lieu le 12/01/2021 à 11h00  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 06 du règlement de la consultation. Architecturale.

**N° 11 174/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTERE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE D'AZILAL  
COMMUNE DE TABIA  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N° : 09/2020.

Le mardi 19 janvier 2021 à 11 heures il sera procédé, dans la salle de réunion de la commune de Tabia à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour : Creusement d'un puits au douar Boutib à la commune de Tabia, Province Azilal

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service technique de la commune, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : cinq mille dirhams, 00 cts (5.000,00 dh).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : quatre vingt treize mille neuf cent soixante dirhams 00 centimes (93 960,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service technique de la commune de Tabia ;  
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

**N° 11 175/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTERE  
DE L'INTERIEUR  
REGION GUELMIM  
OUED NOUN  
PROVINCE D'ASSA-ZAG  
CONSEIL PROVINCIAL  
D'ASSA ZAG  
DIRECTION  
DES SERVICES  
SERVICE DES AFFAIRES  
FINANCIERES ET DU  
MARCHE  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N°14./BP/2020

20/01/2021 à 10 h 00 min, il sera procédé, au siège du Conseil Provincial d'Assa-Zag à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix, pour le lot

unique : Achat de fournitures de bureau et fournitures pour le matériel informatique au profit du conseil Provincial d'Assa-Zag

Le dossier d'appels d'offres peut être retiré à la Service du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag.

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Trois mille Vingtdirhams 00 Cts (3 020,00 Dhs)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Troiscent et Unmille Cinq Cent CinquanteDhs52 Cts TTC (301 550,52Dhs TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27- 29 et 31 du décret n°2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
-Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag..

-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au nom

de Monsieur Le Président du Conseil Provincial d'Assa-Zag.

-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par règlement de la consultation.

**N° 11 176/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTERE  
DE L'INTERIEUR  
WILAYA REGION GUELMIM  
OUED NOUN  
PROVINCE D'ASSA-ZAG  
CONSEIL PROVINCIAL  
D'ASSA ZAG  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N°15/2020/BP

Le 20/01/2021 à 12 h 00 min, il sera procédé, au siège du Conseil Provincial d'Assa-Zag à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix, pour le lot unique :

ACHAT DE CARBURANTS ET LUBRIFIANTS POUR LE FONCTIONNEMENT DES VEHICULES ET ENGIN DU CONSEIL PROVINCIAL D'ASSA-ZAG.

Le dossier d'appels d'offres peut être retiré à la Service du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag.

Il peut également être télé-

charge à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Cinq mille dirhams 00 Cts (5 000,00 Dhs)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cinq Cent mille Vingt Six Dhs 00 Cts TTC (500 026.00 Dhs TTC)  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27- 29 et 31 du décret n°2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
-Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag..

-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au nom de Monsieur Le Président du Conseil Provincial d'Assa-Zag.

-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par règlement de la consultation.

**N° 11 177/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTERE DE L'INTERIEUR  
PREFECTURE D'INEZGANE AIT MELLOUL  
COMMUNE DCHEIRA EL JIHADIA  
DIRECTION DES SERVICES  
DIVISION D'EQUIPEMENT  
SERVICE MARCHES

**OBJET : AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS N° 01/2021**

Le 19 Janvier 2021 à 09h00, il sera procédé à la salle de réunion n° 108 sise à l'hôtel de ville de la Commune de Dcheira El Jihadia, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres des prix suivant ayant pour objet:

Appel d'offre n° 01/2021 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN GIRATOIRE DE SIDI FARES ET LA LIAISON RELIANT L'AVENUE MOHAMED V ET LA VOIE DC26A LA COMMUNE TERRITORIALE DE DCHEIRA EL JIHADIAPREFECTURE D' INEZGANE -AIT MELLOUL

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré au bureau du marché de la Commune de Dcheira El Jihadia sise à l'hôtel de ville, il peut également être téléchargé à partir du Portail des Marchés Publics: [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

**Cautionnement provisoire**

→ Appel d'offre n° 01/2021 est fixé à la somme de 200 000.00dhs (Deux Cent mille dirhams)

**Estimation du coût des prestations**

→ Appel d'offre n° 01/2021 est fixé à la somme de 5999769,60dhs (Cinq million neuf cent quatre vingtdix neuf mille sept cent soixante-neuf dirhams et soixante centimes)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 8 Joumada I 1434(20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

\* La présentation des plis des concurrents doit respecter l'article 11 du règlement de la consultation.

**Les concurrents peuvent :**

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Commune de Dcheira El Jihadia.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre, séance tenante, au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre l'offre au maître d'ouvrage par voie électronique au portail des Marchés publics.

➤ Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article-09 du Règlement de consultation.

**Le dossier technique doit comprendre :**

1/ Pour les entreprises nationales : Il est exigé la production de certificat de qualification et de classification ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivré par le Ministre de l'équipement suivant : **Nouveau système :**

Secteur	Classe minimale	Qualification exigées
B	3	B11 – B6

2/ Pour les entreprises non installées au Maroc : le dossier technique est composé des pièces prévues par l'article n° 09 du Règlement de consultation.

**N° 11 178/PA**

«2HM NEGOCE»  
RC de Fès n° 64925

Aux termes d'un acte sous seing privé à Fès, en date de 01/09/2020, il a été formé une société dont les caractéristiques suivantes :  
DENOMINATION: «2HM NEGOCE»  
FORME : SARL AU  
OBJET :  
-travaux divers  
-negos;  
SIEGE SOCIAL : rue 2 hay sidi el hadi zouagha magasin n 11 fès.  
DUREE : 99 ans.  
CAPITAL SOCIAL : Le capital social est fixé à dix mille dirhams, divisé en 1000 parts sociales de cent dirhams chacune, libérées de leurs apports.  
ASSOCIE UNIQUE :  
- Monsieur OMAR FATIH, associé unique gérant, demeurant à BLAD SOUANI BLOC 5 N 13 AIN NOKBI FES.  
GERANCE :Monsieur OMAR FATIH-, gérant.  
Le dépôt légal : a été effectué auprès du Tribunal de Commerce de Fès, le 23/11/2020 sous le n°3278  
N° 11 180/PA

Royaume du Maroc  
Province de Settat  
Cercle de Settat Janoubia  
Caidat Bni Yagrine  
Commune de Toualet  
Avis d'appel d'offres  
ouvert en séance Publique  
N° 10/2020

Le président de la CT Toualet annonce que l'appel d'offres ouvert, pour l'affermage du souk hebdomadaire qui était prévu le 29 Décembre 2020 est annulé et le 19 janvier 2021 à 10 heures il sera procédé en chef lieu de la commune de Toualet sis au centre de Toualet à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix, pour l'affermage du souk hebdomadaire de Tnine Toualet du 01 février 2021 au 31 décembre 2021.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Régie de la commune, et peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 100000.00 dhs (cent mille dirhams).

L'estimation du présent Marché est fixé à la somme de 330000.00 dhs (trois cent trente mille dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- soit déposer contre récépissé leurs plis à la régie de la commune.  
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à Monsieur le président de la commune de Toualet.  
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 11 181/PA

Royaume du Maroc  
Province de Settat  
Cercle de Settat Janoubia  
Caidat Bni Yagrine  
Commune de Toualet  
Avis d'appel d'offres  
ouvert en séance Publique  
N° 11/2020

Le président de la CT Toualet annonce que l'appel d'offres ouvert, pour l'affermage de l'abattoir de Tnine Toualet qui était prévu le 29 Décembre 2020 est annulé et le 19 janvier 2021 à 10 heures il sera procédé en chef lieu de la commune de Toualet sis au centre de Tnine Toualet à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix, pour l'affermage de l'abattoir de Tnine Toualet du 01 février 2021 au 31 décembre 2021.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Régie de la commune, et peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 20000.00 dhs (vingt mille dirhams).

L'estimation du présent Marché est fixé à la somme de 27500.00 dhs (vingt sept mille cinq cents dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :  
- soit déposer contre récépissé leurs plis à la régie de la commune.  
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à Monsieur le président de la commune rurale de Toualet.  
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 11 182/PA

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)  
Branche Eau  
DIRECTION REGIONALE DU NORD  
Gestion des stations de Reprise du système de transfert d'eau potable à partir d'Al Hoceima vers Targuist - Province Al Hoceima  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
- N°176DR9/C/SPN/3/2020

La Direction Régionale du Nord de l'ONEE-Branche Eau, sise à Tanger, lance le présent appel d'offres qui concerne la : Gestion des stations de Reprise du système de transfert d'eau potable à partir d'Al Hoceima vers Targuist - Province Al Hoceima.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues

par l'article 10 du règlement de la consultation.

Cette consultation est ouverte uniquement aux petites et moyennes entreprises telles que définies par l'article 1 de la loi n°53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprise  
L'estimation du coût des prestations s'élève à 200 000,00 DH TTC.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 12 000,00DH.  
Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>.  
Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :  
- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.  
- Soit remis à la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.  
L'ouverture des plis aura lieu le mercredi 20/01/2021 à 10h à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

Les demandes d'éclaircissement doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics.  
N° 11 183/PC

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)  
Branche Eau  
DIRECTION REGIONALE DU NORD  
AEP des douars des Communes Territoriales STEHAT, TIZGANE, TASSIFT, BNI BOUZRA, BNI SELMANE ET BNI MANSOUR (Province de CHEF-CHAOUEN), Lot: Travaux d'achèvement du Lot conduite 1.

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°178DR9/CE/D/2020  
Séance publique  
La Direction Régionale du Nord de l'ONEE-Branche Eau, sise à n°6 Rue Melilla, Castilla-Tanger, lance le présent appel d'offres qui concerne : L'AEP des douars des Communes Territoriales STEHAT, TIZGANE, TASSIFT, BNI BOUZRA, BNI SELMANE ET BNI MANSOUR (Pro-

vince de CHEF-CHAOUEN), Lot: Travaux d'achèvement du Lot conduite 1.

Le financement du projet est assuré par L'Agence Japonaise pour la Coopération Internationale (JICA).  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.  
L'estimation du coût des prestations s'élève à 3 000 000,00DH TTC. Cette estimation reste indicative et ne constitue pas un montant maximum.

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux candidats.  
En cas d'envoi du dossier de consultation par la poste à un candidat, sur sa demande écrite et à ses frais, l'ONEE-Branche Eau n'est pas responsable d'un quelconque problème lié à la réception du dossier par le destinataire.  
Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :  
- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau. Adresse : 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger. - Téléphone : 05 - 39 - 32 - 85 - 15/20/25 - Fax : 05 - 39 - 94-02-08/05-39-94-39-71

Le dossier de consultation (RCDEP, RCDG, CCAFP, CCAFG, CCTP et Borde-

reau des Prix) est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma>.

Les cahiers généraux et le règlement des achats de l'ONEE sont consultables et téléchargeables à partir du site des achats de l'ONEE-Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).  
Le dossier de consultation est remis gratuitement aux candidats.

En cas d'envoi du dossier de consultation par la poste à un candidat, sur sa demande écrite et à ses frais, l'ONEE-Branche Eau n'est pas responsable d'un quelconque problème lié à la réception du dossier par le destinataire.  
Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :  
- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date

et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et heure de la séance d'ouverture des plis.  
- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Mercredi 20/01/2021 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.  
Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y afférents prière de contacter la Division Achats de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE-Branche Eau.  
- Adresse : sise 6, Rue Melilla, Castilla, à Tanger - Fax : 05 - 39 - 94-02-08/05-39-94-39-71

N° 11 184/PC

ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU  
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT , DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU  
D'EL KELAA DES SRAGHNA

AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT n°33/2020

21/01/2021 à 10H00, il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de l'Equipeement du Transport de La logistique et de l'eau d'El Kelaa des Sraghna à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DE LA PISTE D'ATHLETISME DE BENGUERIR

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de marché, service Gestion et Programmes, Direction Provinciale de l'Equipeement, du Transport de la Logistique et de l'eau d'el kelaa des sraghna, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat: [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : vingt-six mille dirhams (26 000,00 DH).  
L'estimation du coût des prestations est fixée à la somme de : DEUX MILLIONS CINQ CENT QUATRE VINGT QUINZE MILLE SIX CENT DIRHAMS. (2 595 600.00dh).

Le contenu, le dépôt la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés ;  
• soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.  
• soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
• Soit déposer leur plis et offres par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

DOSSIER TECHNIQUE

Les entreprises installées au Maroc doivent fournir :

• Une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification. Il est exigé pour le présent appel d'offre les qualifications suivantes

Secteur	Qualifications exigées	Classe minimale
0	O2	1

Pour les concurrents non installés au Maroc

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le Règlement de consultation.

N° 11 179/PA

Cabinet Loufandi d'Expertise Judiciaire Loufandi Ahmed Expert Judiciaire Assermenté inscrit A l'ordre national des experts Comptable agréé par l'Etat Syndique aux tribunaux de commerce Juge médiateur Siège social : Bd : Mediouna n°117 Jnane Illane Safi A Marrakech, n°113 Bd. Abdelkrim El Khatabi Resi. Almohandiz porte « C » 1er Et. App.2 Tél : 05.24.61.10.88 / 06.61.18.69.30

Aux termes d'un acte sous seing privé à Safi, en date du 26/11/2020, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée à associé unique avec les caractéristiques suivantes : Dénomination : Société Sa-films audiovisuel SARL/AU. Objet : Création, production et diffusion des vidéos artistiques culturelles, la publicité de la musique. Prestation de services en informatique, système de télésurveillance et en back-office. Siège social : Bd. Mediouna, n°117 Appt. 1 1er étage Hay Jnane Illane Safi. Durée : 99 années à compter du jour de sa constitution définitive. Capital social : Est de 100.000,00 dhs divisé en 1000 parts de 100 dh chacune, entièrement libérées. Gérance : La gérance est confiée à l'associé unique de la société monsieur Zriri Yassine. Dépôt légal : a été effectué au greffe du tribunal de 1ère instance de Safi, le 18/12/2020 sous le n°2314.

N° 11 185/PA

Cabinet Loufandi d'Expertise Judiciaire Loufandi Ahmed Expert Judiciaire Assermenté inscrit A l'ordre national des experts Comptable agréé par l'Etat Syndiqué aux tribunaux de commerce Juge Médiateur Siège social : Bd : Mediouna N° 117 Jnane Illane Safi A Marrakech, N° 113 Bd Abdelkrim El Khatabi Resi. Almohandiz porte « C » 1er Et. App 2 Tél : 05.24.61.10.88 / 06.61.18.69.30

En vertu des résolutions des assemblées générales extraordinaires du 17-11-2020 et 30-11-2020, les actionnaires de la société Z2K Building SARL ont décidé : La ratification du transfert des 2700 parts que possède Monsieur Kouchi Khalid dans le capital social de la société Z2K Building à M. Kouchi Abdelkebir par acte sous seing privé du 10-11-2020. La ratification du changement de la forme juridique de la société Z2K Building de société à responsabilité limitée à associé unique à société à responsabilité limitée à plusieurs associés. La ratification de la nomination des nouveaux cogérants M. Kouchi Khalid et M. Kouchi Abdelkebir. La ratification de l'augmentation du capital

de la société Z2K Building/SARL de 540.000,00 DH (Cinq cent quarante mille dirhams) par la création de 5000 nouvelles parts de 100,00 DH chacune pour le porter ainsi de 540.000,00 DH (Cinq cent quarante mille dirhams) à 1.040.000,00 DH (Un million quarante mille dirhams). Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de 1ère instance de Safi le 3-12-2020 sous le N° 2266.

N° 11 186/PA

Constitution ICE. 002668811000008 Aux termes d'un acte s.s.p, en date à Casablanca du 6-11-2020, il a été établi les statuts d'une société SARLAU dont les caractéristiques sont les suivantes : 1-Dénomination : «Trans Essadate » S.A.R.L. A.U 2) Objet : Transport de voyageurs par automobile partant ou non à jours et heures fixes, entrepreneur de transport. 3- Siège social : 10, Rue Liberté, 3e étage N° 5 Casablanca. 4- Durée : 99 ans 5- Capital social : 100.000,00 DH divisé en 1000 parts sociales de 100 DH chacune, souscrites en totalité, libérées en totalité, attribuées à l'associé en proportion de son apport, à savoir : Monsieur As-Saidi Abdelghani : 1000 parts Soit au total : 1000 parts 6- Gérance : La société est gérée par As-Saidi Abdelghani. 7- Exercice social : L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. 8- Bénéfice : Après déduction de 5% à la réserve légale, le solde est réparti ou reporté suivant décision de l'Assemblée générale ordinaire.

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal commercial de Casablanca le 3-12-2020 sous le numéro 756110, R.C. N° 481723 du 3-12-2020.

N° 11 187/PA

«MANU PIECE MAREOC» Société à Responsabilité Limitée Au capital de 500 000,00 DHS 93, Rue Rahal Ben Ahmed Belvédère Casablanca I/- suivant l'assemblée générale extraordinaire du 26 Novembre 2020 les porteurs des parts sociales de la société décident de : - Autoriser la cession de la totalité des parts sociales qu'ils détiennent M. TAHIRI Abdelghani et M. TAHIRI Mohamed Khalil dans la société au cessionnaire à savoir, M. JATIR Mohamed.

- Accepter la démission de M. TAHIRI Abdelghani en qualité de Cogérant, et nomme M. JATIR Mohamed en qualité de gérant unique de la société pour une durée illimitée. - Refond des statuts. II/- Le Dépôt Légal a été effectué au Greffe de Tribunal de Commerce de Casablanca le: 22/12/2020 sous le numéro 758493.

N° 11 188/PA

MIRIDENIM S.A.R.L A.U

I/ Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Casablanca 08-12-2020 , il a été établi les statuts d'une Société SARL AU dont les caractéristiques sont: DENOMINATION: « MIRIDENIM » SARLAU OBJET : - Fabrication de tout article d'habillement et de vêtements de toute nature Broderie Et d'habillements. Bonneterie et textile. Import-export. Exportations de produits artisanaux. Marchand importateur des Fournitures et accessoires de Textiles. Marchand importateur du Matériels, matières premières pour industries textiles. Négoce SIEGE SOCIAL : RESIDENCE AL YASSAMINE,1 BD LAGHOTA N° B034 SIDI MOUMEN -CASABLANCA - DUREE : 99 ans . CAPITAL : Fixé à 100.000,00 Dirhams divisés en 1000 parts de 100 dirhams Chacune entièrement libérées en espèce et qui ont été attribuées En totalité à M. FALAHI ABDELJALIL. Associé unique. - GÉRANCE: M. FALAHI ABDELJALIL pour une durée illimitée, et ce avec les pouvoirs les plus étendus. EXERCICE SOCIAL : Du 1er Janvier au 31 décembre.

BENEFICES : 5 % à la réserve légale, le solde est suivant décision de l'associé unique soit distribué soit reporté soit mis en réserve. II/ Le dépôt légal a été effectué au G . T . C de Casablanca le 21 décembre 2020 sous le N° 758222. RC N° 483519.

POUR EXTRAIT ET MENTION LE GERANT - UNIQUE Monsieur FALAHI ABDELJALIL

N° 11 189/PA

C & A SERVICES CONSTITUTION

I. Aux termes d'un acte sous-seing privé, établi à Taourirt en date du 6 Mars 2020, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée, dont les caractéristiques sont les suivantes : Dénomination : « C & A SERVICES » SARL. Forme de la société : Société à Responsabilité Limitée. Objet : La société a pour objet : Station services pour voitures automobiles. Siège : est fixé à Lot qods 1 ext 2 N°65 El Aioun Taourirt.

Durée de la société : 99 ans. Capital social : est fixé à la somme de cent mille DIRHAMS (100 000 DH). Il est divisé en mille (1000) PARTS SOCIALES de cent DIRHAMS (100 DH) chacune, entièrement souscrites et libérées à la totalité, et attribuées en totalité aux associés en rémunération de leurs apports. Année sociale : Commence le 1er Janvier et termine le 31 Décembre de chaque année. Gérance : La société sera

gérée pour une durée illimitée par M.ALI HASSNAOUI comme cogérant et par M.CHAFIK HASSNAOUI comme cogérant II. Le Dépôt légal a été effectué auprès du Tribunal de la première instance de Taourirt et la société a été immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro 1231 en date du 27/11/2020.

N° 11 190/PA

CH.ALE CONSTRUCTION CONSTITUTION

I. Aux termes d'un acte sous-seing privé, établi à Oujda en date du 27 Novembre 2020, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée à associé unique, dont les caractéristiques sont les suivantes : Dénomination : «CH.ALE CONSTRUCTIONS » SARL AU.

Forme de la société : Société à Responsabilité Limitée à associé unique. Objet : La société a pour objet : TRAVAUX DIVERS OU DE CONSTRUCTIONS Siège : est fixé à RUE 202 N°24 VGE BOUGHALEM Oujda. Durée de la société : 99 ans. Capital social : est fixé à la somme de cent mille DIRHAMS (100 000 DH). Il est divisé en mille (1000) PARTS SOCIALES de cent DIRHAMS (100 DH) cha-

cune, entièrement souscrites et libérées à la totalité, et attribuées en totalité aux associés en rémunération de leurs apports. Année sociale : Commence le 1er Janvier et termine le 31 Décembre de chaque année.

Gérance : La société sera gérée pour une durée illimitée par : - M. CHERGUI YAHYA

II. Le Dépôt légal a été effectué auprès du Tribunal de commerce d'Oujda et la société a été immatriculée au Registre du Commerce de Oujda sous le numéro 36223 en date du 21/12/2020.

N° 11 191/PA

Cabinet « CENTURY CO » -SARL-

Suivant Procès-Verbal du 13/Novembre 2020 enregistré en date du 18 Novembre 2020 sous RE50517/2020 - OR39026/2020, il a été décidé le transfert de siège social de la société « SALAM 2E » -SARL- de : 39 ,bd Lalla Yacout n° 39 Apt « D » 5ém étage -Casablanca- à : 12 , Rue de Lille - Belvédère - Casablanca - , il a été procédé à : - la radiation de l'ancienne adresse et du numéro d'Identification à la Taxe Professionnelle correspondant (32293032), et - l'inscription sous la nouvelle adresse avec un nou-

veau numéro d'Identification à la Taxe Professionnelle correspondant (32501008) Dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca en date du 21 Décembre 2020 sous le n° 785264.

N° 11 192/PA

إعلان عن تأسيس شركة

بموجب عقد عرفي بتاريخ 17 نونبر 2020 بفاصل تم إعداد القانون الأساسي لشركة ذات مسؤولية محدودة ذات الشريك الوحيد بالمميزات التالية شكل الشركة : شركة ذات مسؤولية محدودة ذات الشريك الوحيد تسمية الشركة متبوعة عند الإقتضاء بمختصر تسميتها : MACHINETECH SARL AU. وعنوان مقرها الاجتماعي رقم 9 بين لمدون درب العرايبي المدينة القديمة الطابق الأول فاس

رقم التقييد في السجل التجاري : 65147

غرض الشركة بيجاز : عمليات شراء وبيع مستلزمات الآلات والتقنيات الصناعية الجديدة

مبلغ رأسمال الشركة : 100.000 درهم، مقسم كالتالي

السيدة وفاء الرايس : 1.000 حصة بقيمة 100 درهم للحصة

مسير الشركة الوحيد -

السيدة وفاء الرايس عنوانه رقم 5 جبل العروي حي الزرجون فاس 30000 فاس المغرب

تم الإيداع القانوني بالمحكمة التجارية بفاس بتاريخ 03 دجنبر 2020 تحت رقم 3473

N° 11 193/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE L'INTERIEUR  
WILAYA DE LA REGION CASABLANCA SETTAT  
PREFECTURE DES ARRONDISSEMENTS CASA-ANFA  
COMMUNE DE CASABLANCA  
ARRONDISSEMENT COMMUNAL ANFA  
DIRECTION DES SERVICES  
SERVICE DES MARCHES ET AFFAIRES FINANCIERES  
\*\* BUREAU DES MARCHES \*\*

AVIS RECTIFICATIF DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
PUBLIER LE 02/12/2020  
(SEANCE PUBLIQUE)

Le Président de l'arrondissement Anfa porte à la connaissance du public que, pour l'appel d'offres n° 07/AA/2020, les modifications sont les suivantes :

Article 4 du Règlement de consultation : Dossier administratif : Au moment de la présentation, et en cas d'auto-entrepreneur, il doit fournir le certificat d'inscription au registre national de l'auto-entrepreneur ou sa copie certifiée conforme à l'original délivré depuis moins d'un an.

Au moment de la présentation, et en cas de coopérative ou union de coopérative, il doit fournir une attestation d'inscription au registre local des coopératives. Pour justifier la qualité d'auto-entrepreneur le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché doit produire les pièces suivantes :

\* Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant qu'il est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties à l'article 24 du décret sur les marchés publics. Cette attestation doit mentionner l'activité de l'auto-entrepreneur

Pour justifier la qualité de coopérative ou union de coopérative le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché doit produire les pièces suivantes : \* La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent mentionnant que la société est gérée ou administrée par les personnes physiques qui sont les propriétaires, copropriétaires ou actionnaires

\* Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant qu'il est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties à l'article 24 du décret sur les marchés publics. Cette attestation doit mentionner l'activité de la coopérative ou l'union de coopératives.

\* Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par la caisse nationale de sécurité sociale certifiant que la coopérative ou l'union de coopératives est en situation fiscale régulière envers cet organisme.

Article 4 du Règlement de consultation : Dossier technique : Le Dossier technique à fournir est mentionné comme suit :

\* Pour les entreprises installées au Maroc :

- Le dossier technique comprend une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent et mentionnant éventuellement, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations à l'exécution desquelles le concurrent a participé et la qualité de sa participation.

\* Pour les entreprises non installées au Maroc : les pièces prévues par le paragraphe B de l'article 25 du Décret n° 2-12-349 précité.

NB : Concernant les organismes publics, les documents à fournir sont ceux prescrits par l'article 25-II du décret n° 2-12-349 précité

- Les échantillons pour les prix n° 3 et 7 figurant dans le bordereau du prix-détail estimatif et les prospectus et notices pour les prix n° 1, 2, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11 et 12 exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service des marchés et approvisionnements avant le 01 janvier 2021

- Le modèle de la déclaration sur l'honneur et de l'acte d'engagement seront annexés au dossier d'appel d'offres  
- La nouvelle date fixée pour la séance d'ouverture des plis sera le 04 janvier 2021

N° 11 194/PA

Malgré la suspension de l'impression,  
les journalistes sont toujours sur le terrain et l'accès  
est gratuit à la presse citoyenne

La presse nationale aux premiers  
rangs sur tous les fronts

Sur le web ou en kiosques

# Votre soutien, Notre avenir

La presse professionnelle,  
antivirus contre l'infox

Commission de l'entreprise de presse et de la mise à niveau du secteur



Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

BOÎTE	ÉPOUX D'ISIS	CONNU GRECQUE	PROUVÉ	PÉNIBLE	EN TREILLIS	NOUVEAU TOURNE LE DOS
BAR			MIS À L'ÉPREUVE			
		PARTIRA FIN DE VERBE		ÉCHANGE		
ÉCHINE BABILLARDE		DE BAS EN HAUT: SABRE	NASSE EN GELÉE			FEU ROUGE
FICTIF				POSSESSIF	ROMAINS LETTRES DE BRANLY	
EN DERNIER		LIQUIDAI BOUCHÉE				
FABULISTE GREC				CASE BLANCHE		
CONTRIBUTION	VOLE	EN BERNE VOYELLES		MORCEAU EN DE PEAU ENTIER		LETTRES DE NIETZCHE
			REMEDE UNIVERSEL			
ÉLEVÉE GRECQUE				SYMBOLE DE L'ÉTAÏN		DÉSERT ROCHEUX
		EN ARRIÈRE	CRACK	GRAND D'ANGLE TERRE	VA DANS L'AU-DELÀ	SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE
AVERTISSEMENT					ARTICLE INVERSÉ EN BOSRA	
ÂGES				ASSOMME		

Solution mots flechés d'hier

SÉNILE	A	SODIUM PERCEUR	N	RAPINE	B	GRIS-BRUN CUBE	H	BIEN TRANSMIS	A	ENZYMES VERBAL	BOULE
PLEINE	G	GRAV	I	D	E	NIGAUD	S	O	T		
NEE	A	VOIR LE CULOT EN OUTRE	O	S	E	R	ÂGE LIT	E	R	E	
VENUE AU MONDE	P	PAS CERNE	C	O	L	LANCÉE	P	I	P	A	T
SOUÇON	P	EU	P	I	G	E	ESCOMPTE	T	A	B	L
UNE PARTIE DE L'OVAIRE	O	V	VOISIN DU LAMA	A	L	P	A	G	A	F	I
ENCERCLA	C	E	R	N	A	BOUQUET SOMBRE	G	E	R	B	E
EN CHUTE	H	U	D	E	S	C	ÂGE	N	O	E	P
SERPE	P	E	P	E	R	E	B	VEÏNE	B	O	L
FAUCHETTE CONNU	T	R	E	S	O	R	FIN DE VERBE	E	R		
SU	O	E	G	R	E	C	SYMBOLE DE L'ARGENT	U	A	UNE PARTIE DES TURCS	ANNONCE UNE SUITE
POSSIF	N	O	S	P	E	T	PETITES DIFFÉRENCES	N	U	A	N
S	I	D	E	R	U	R	G	I	S	T	E

**Directeur de la Publication et de la Rédaction**  
Mohamed Benarbia

**Secrétaire général de la Rédaction**  
Ahmed Saâdi

**Rédaction**  
Mohamed Bouarab  
Hassan Bentaleb  
Alain Bouthib  
Mourad Tabet  
Wafaa Mejdoubi  
Mehdi Ouassat  
Chady Chaabi

**Responsable des ressources humaines**  
Atika Rachdi

**Directeur artistique**  
Fouad Ezzafir

**Service technique**  
Khadija Sabi (Responsable)  
Meryem Warrach  
Myriem Rehane  
Khadija Halafi  
Hafid Bouzarouata  
Mariama Farki  
Elkandoussi Elmardi

**Révision**  
Abdelmoumeïn Warrach

**Secrétariat**  
Asmaa Tabaa

**Photographe**  
Ahmed Laaraki

**Documentation**  
Nadia Ghazali

**Correspondants**  
Ahmadou El Katab (Laâyoune)  
Abdelali khallad (Essaouira)

**Collaborateurs**  
Chouaib Sahnoun  
Khalil Benmouya

**Adresse de la Rédaction**  
33, Rue Amir Abdelkader  
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

**E-mail:**  
liberation@libe.ma  
Téléphone:  
0522 61.94.04  
0522 62.32.32  
Fax de la rédaction:  
0522 62.09.72

**Service annonces et publicité**  
E-mail:  
annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs  
Mouna El Youssoufi  
Loubna Baghdadi  
Latifa Mounib  
Rkia Ait Dahman  
Siham Zaïter  
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R  
3ème Etage - Casablanca  
Tél: 0522 31.00.62  
Fax: 0522 31.28.10

**Imprimerie**  
Les Editions Maghrebines

**Distribution**  
SAPRESS  
Dossier DE PRESSE 130 / 64

**Site web:**  
www.libe.ma

Journal Libération  
Libération Maroc



## Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

**HORIZONTALEMENT.**

- I. Ni pute, ni soumise. (3 mots)
- II. Partout, quoi ! (3 mots)
- III. Fin de messes. - Ça sent la morue !
- IV. Est absent. - Il est finalement mangeable ce poisson !
- V. Allaient sur les nerfs. VI. Vieilles voitures. - Système physique.
- VII. Fin de messe. - Grecque d'Épire. - Tête à queue.
- VIII. On n'y voit que du blanc. - Petit tour. - Percevoir.
- IX. Déduit.
- X. Grasses.

**VERTICALEMENT.**

- 1. Ceux-là, ils sont un peu sûrs de leur bon droit.
- 2. Gros temps. - C'est lui qui rapporte au casino.
- 3. Éponge. - Premier à Rome.
- 4. Un de la bande des sept. - Placé. - Poste sans avenir.
- 5. Rien de rien. - Abrégé de l'éducation nationale.
- 6. Abrégé de littérature. - Au sommet des poteaux. - Négation.
- 7. Donnait du clinquant. - Ses bonnes résolutions sont vite oubliées.
- 8. Vedettes de l'Alhambra.
- 9. Abrégé de chimie. - Abrégé de mathématiques. - Chef de gang à Chicago dans les années trente.
- 10. Lieux de repos.

## Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	I	M	P	O	S	I	T	I	O	N
II	N	A	U	T	I	L	U	S		O
III	T	I	B	E	T		B		A	N
IV	U	N	S		E	D	E	N	T	E
V	I	V		N	S	A		E	T	C
VI	T	E	T	E		T	O	P	E	R
VII	I	R	R	I	T	E		A	L	I
VIII	O	T	A	G	E		F	L	E	T
IX	N	E	C	E	S	S	A	I	R	E

## Grilles de sudoku

**Facile**

				6	3		8	
5	3			8	7			
2			1	3				
3		2			5	4		1
	7			1			9	
4		1	7			6		5
				5	3			4
				4	7		8	6
9	4	8						

**Moyen**

7			9	1				3	4
		4		7	2	9			
	5		3	4					
	7		2	8	5			1	
				6	1			8	
		2	6	9		1			
8	6			5	4				7

**Difficile**

		8	7	9				1
				5			7	
6			1				4	
		9					8	3
		6		8		2		
5	8					6		
	2			7				6
	1		3					
3		8		4	1			

**Expert**

	9	4		3				
		2				7		
				7		2	1	9
8			9					1
6				2				5
4	2	7		8				
		3				1		
			4			5	8	

## Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

## Solution sudoku d'hier

**Facile**

3	4	8	1	2	6	9	7	5
2	1	9	5	8	7	3	4	6
5	7	6	3	9	4	8	1	2
8	5	3	9	6	1	7	2	4
6	2	7	4	5	8	1	3	9
1	9	4	2	7	3	6	5	8
9	3	1	6	4	2	5	8	7
7	6	2	8	3	5	4	9	1
4	8	5	7	1	9	2	6	3

**Moyen**

8	7	2	4	9	1	6	5	3
6	4	3	8	5	2	9	7	1
9	5	1	3	6	7	4	8	2
7	9	5	2	1	4	3	6	8
2	3	8	5	7	6	1	9	4
4	1	6	9	8	3	7	2	5
5	6	4	7	3	8	2	1	9
3	8	7	1	2	9	5	4	6
1	2	9	6	4	5	8	3	7

**Difficile**

2	3	5	4	6	7	9	8	1
4	8	9	2	3	1	7	5	6
6	1	7	8	9	5	4	2	3
3	4	1	5	7	8	2	6	9
9	5	2	6	1	3	8	7	4
7	6	8	9	2	4	1	3	5
5	9	4	3	8	2	6	1	7
1	2	3	7	4	6	5	9	8
8	7	6	1	5	9	3	4	2

**Expert**

5	8	9	2	1	6	3	7	4
1	3	2	4	9	7	5	8	6
7	6	4	5	8	3	9	2	1
8	7	5	1	3	2	6	4	9
2	9	6	7	4	5	1	3	8
3	4	1	9	6	8	2	5	7
6	5	8	3	7	1	4	9	2
9	2	7	6	5	4	8	1	3
4	1	3	8	2	9	7	6	5

# Sport

## Messi au-dessus du lot

*La "Pulga" dépasse Pelé comme meilleur buteur dans un seul club*

**A**vec son but marqué sur un service de Pedri (65e) mardi soir lors de la 15e journée de Liga contre Valladolid, Lionel Messi a dépassé Pelé pour devenir seul recordman du nombre de buts marqués dans un seul et même club, avec 644 buts au FC Barcelone.

Lionel Messi avait égalé le "Roi Pelé" après avoir marqué samedi pour le nul 2-2 contre Valence, mais l'Argentin a dépassé le Brésilien avec ce nouveau but mardi soir à Valladolid.

Messi (33 ans) a marqué 644 buts en 749 matches officiels avec le Barça selon le club (soit un but tous les 1,16 match), tandis que le Brésilien avait marqué 643 buts en 757 rencontres avec le club voisin de Sao Paulo, le Santos FC (soit 1 but tous les 1,17 matches) où il avait joué 18 ans de 1956 à 1974 (avant son départ pour le Cosmos de New York).

"Quand j'ai commencé à jouer au foot-

ball, je n'ai jamais pensé que je battrais un record. Et encore moins celui que j'ai atteint aujourd'hui et que détenait Pelé", a réagi Messi sur sa page Instagram après le match remporté 3-0 à Valladolid, mardi soir.

Le sextuple Ballon d'Or, sextuple Soulier d'Or et finaliste du Prix Fifa "The Best" 2020 jeudi est de loin le meilleur buteur de l'histoire du Barça (devant les 230 buts de Cesar Rodriguez), le meilleur buteur de l'histoire du Championnat d'Espagne (451 buts, devant les 311 de Cristiano Ronaldo), et le joueur qui a remporté le plus de titres avec le club catalan (34, dont 4 Ligues des champions).

"Félicitations pour ton record historique, Lionel. Mais surtout, félicitations pour ta belle carrière à Barcelone. Des histoires comme les nôtres, des histoires d'amour pour un même club qui durent autant de temps, seront de plus en plus rares dans le football. Je t'admire beaucoup, Leo Messi", a réagi la légende brésilienne sur Instagram



samedi soir.

Messi trône désormais seul au sommet de ce record, mais devra encore patienter pour accrocher "O Rei" (le roi, en portugais) sur d'autres records.

Avec entre 757 et 767 buts marqués en matches officiels tout au long de sa carrière selon les sources, Pelé devance encore Messi (714) et Cristiano Ronaldo (754) au nombre total de buts dans une carrière, sélections comprises. Pelé, lui, revendiquait plus de mille buts inscrits... en comptant tous les matches joués, officiels ou non.

Pour autant, si on s'en tient aux matches officiels, le Brésilien semble devancé par l'attaquant autrichien et tchécoslovaque Josef Bican, qui avait inscrit 805 buts.

Pelé reste aussi le meilleur buteur de toutes les sélections de la confédération d'Amérique du Sud avec ses 77 buts marqués sous le maillot brésilien, six devant les 71 de Messi avec l'Argentine.

## City plombe Arsenal et va en demie

**L**e triple tenant du titre de la Coupe de la Ligue anglaise, Manchester City, s'est qualifié mardi pour les demi-finales de l'épreuve en battant sans trop souffrir Arsenal (4-1), dont la saison sombre encore un peu plus dans la médiocrité.

Il faut remonter au 26 octobre 2016 pour retrouver trace d'une défaite de City dans cette épreuve, 1-0 à Old Trafford contre le futur vainqueur Manchester United en huitièmes de finale lors de la première saison de Pep Guardiola à sa tête.

Depuis, hormis une défaite 1-0 sans conséquence au match retour en demi-finale la saison dernière, à domicile, toujours contre United et toujours par 1-0, après avoir gagné 3-1 à l'aller, les Mancuniens ont toujours quitté la pelouse en vainqueur.

Et ce n'est pas le triste Arsenal de cette saison qui allait les en empêcher.

Pour ce match, qui est pourtant la voie la plus rapide vers une éventuelle place européenne, Mikel Arteta avait fait tourner en titularisant Shkodran Mustafi en défense et Alex Runarsson dans les cages.

Une mauvaise idée, tant les deux joueurs ont été hors du coup. Le gardien islandais est notamment directement responsable du 2e but des Citizens en relâchant dans ses cages un coup franc de Riyad Mahrez même pas particulièrement puissant, pour le 2-1 (54e).

Sur l'ouverture du score déjà, dès la 3e minute, il n'avait pas été impérial en se faisant devancer au premier poteau par Gabriel Jesus de la tête, sur un centre de Oleksander Zinchenko (1-0).

"On a encaissé un but évitable très rapidement, après, dans la situation qui est la nôtre et contre ce type d'adversaire, c'est difficile", a souligné Arteta après le match.

"On a réussi à revenir dans le match et à marquer un beau but. On a eu une période de 25 minutes où on a été bien, mais après on a encaissé le deuxième but, de la façon dont on l'a encaissé, et contre un adversaire de ce niveau, il vous punit", a-t-il ajouté.

Sur le troisième but —une petite balle levée de Phil Foden alors qu'il sortait dans ses pieds (59e) — et sur le quatrième, inscrit par Aymeric Laporte qui a perdu son statut de titulaire (4-1, 73e), il ne pouvait en revanche pas faire grand-chose.

Il n'y a évidemment pas de honte pour Arsenal à se faire sortir par City, mais la manière, elle, reste toujours aussi inquiétante, malgré la brève égalisation d'Alexandre Lacazette, de la tête (1-1, 31e).

Un but venu de nulle part, tant les Gunners n'avaient rien produit jusqu'alors, et qui est resté sans suite, puisqu'après la pause, les Londoniens sont vite retombés dans leur passivité offensive qui n'augure rien de bon pour les semaines à venir. Face au club où il a été biberonné comme coach, en étant l'assistant de Pep Guardiola, Arteta n'a toujours pas réussi à créer l'étincelle qui pourrait laisser espérer un sursaut.

"Il faut qu'on arrive à renverser la tendance, cela ne fait aucun doute. Nous sommes dans une mauvaise situation, mais je suis concentré sur les combattants que j'ai. On a montré un bon esprit ce soir face à un adversaire relevé, après avoir encaissé les buts, ils ont continué à essayer", a toutefois souligné le coach des Gunners.

Lors des demi-finales qui se dérouleront tout début janvier, Manchester City retrouvera Brentford, 4e du Championship (D2) et qui a éliminé Newcastle (1-0) grâce à un but de Josh Dasilva qui de 8 à 20 ans avait porté le maillot... d' Arsenal.

## Naples obtient gain de cause

*Le match contre la Juventus devra se jouer*

**L**a défaite 3-0 sur tapis vert et la déduction d'un point infligées à Naples, pour ne pas s'être déplacé face à la Juventus Turin en octobre après deux cas de Covid-19, ont été levées par une commission du Comité olympique italien (CONI) mardi.

Le CONI a déclaré dans un communiqué avoir "accepté l'appel présenté par Naples et annulé sans délai la décision de la Cour d'appel sportive de la Fédération (...) y compris le match Juventus-Napoli donné perdu et la sanction d'un point imposée au club demandeur".

"Nous sommes heureux", a écrit le président de Naples Aurelio de Laurentis, sur le réseau social Twitter. "Nous vivons dans un pays où ceux qui respectent les lois ne peuvent pas être condamnés. Et Naples suit toujours les règles."

Après cette décision, Naples remonte à la troisième place du classement, juste devant la Juventus, défaite (3-0) mardi soir pour la première fois de la saison face à la Fiorentina. Les deux équipes comptent 24 points, mais le Napoli accuse un match de retard sur ses concurrents.

"Le premier commentaire est que nous avançons toujours été étonnés à cette affaire et indifférents à celle-ci", a déclaré Fabio Paratici, le directeur sportif de la Juve, qui a appris la décision avant le match du soir. "Quand ils nous diront de jouer, on ira jouer. Cela dit, on était aussi là le 4 octo-

bre."

Selon les médias italiens, la rencontre sera reprogrammée au 13 janvier.

Initialement prévu le 4 octobre, le match, plutôt que d'être annulé, puisque Naples ne s'était pas rendu à Turin, avait été considéré comme un forfait du club de Campanie.

Naples avait porté son cas devant le Conseil de garantie des sports du Comité olympique italien (CONI) après avoir vu ses précédents appels rejetés par la Fédération

italienne de football (FIGC) et la Lega Serie A.

Le Napoli a fait valoir que les autorités sanitaires locales lui avaient ordonné de ne pas se déplacer en raison de deux cas positifs de Covid-19 dans le groupe, concernant Piotr Zielinski et Eljif Elmas.

Le match était prévu quelques jours seulement après une rencontre face à Gênes, club au sein duquel une vague d'une douzaine de cas de Covid s'était déclarée dans la foulée.

## Buffon risque une sanction pour blasphème

Le gardien de la Juventus Gianluigi Buffon fait l'objet d'une enquête par la fédération italienne de football après des propos qui pourraient être jugés blasphématoires, a indiqué la fédération mardi.

La gloire du football italien, encore en activité à 42 ans, aurait utilisé une expression blasphématoire en s'adressant à son coéquipier Manolo Portanova lors de la victoire 4-0 de la Juventus contre Parme le week-end dernier, justifiant l'ouverture d'une enquête par le procureur fédéral Giuseppe Chine.

L'incident, qui n'avait pas été capté par les caméras, l'a été par un enregistrement audio. "L'enquête servira à clarifier la situation à travers la possibilité d'écouter la personne concernée", a déclaré la fédération italienne.

Depuis 2010 en Italie, plusieurs sanctions ont été prises contre des joueurs ou des entraîneurs ayant eu des propos considérés comme un manque de respect à Dieu ou au sacré.

Ancien capitaine de la Nazionale, recordman du nombre d'apparitions en Serie A avec 653 matches, Buffon a déjà dans le passé été contraint de s'excuser pour avoir prononcé le mot "Dio" (Dieu), bien qu'il ait une fois affirmé avoir dit "Zio" (oncle).

La semaine dernière, c'est le joueur de l'AS Rome Bryan Cristante qui a été suspendu un match pour blasphème après avoir marqué contre son camp.



## Ligue des champions

# Le Raja assure l'essentiel

Le Raja de Casablanca et le club sénégalais de Teungueth ont fait match nul (0-0) mardi au stade Lat-Dior de Thiès au Sénégal, en match comptant pour le premier tour aller de la Ligue des champions de la CAF.

Le match retour se déroulera le 6 janvier prochain au Complexe sportif Mohammed V à Casablanca.

Le deuxième représentant du Maroc dans cette compétition continentale, le

Wydad de Casablanca, devait affronter hier le Stade Malien.

A signaler que pour le compte de ce même tour, deux autres matches ont été disputés mardi. La bonne opération est à mettre à l'actif des Sud-Africains de Mamelodi Sundowns qui se sont imposés en déplacement (2-0) sur l'équipe botswanaise de Jwaneng Galaxy, au moment où les Congolais de l'AS Vita Club ont ramené un nul, deux partout, à l'issue de

leur virée du côté de l'Eswatini, face à la modeste formation de Young Buffaloes.

Pour rappel, en Coupe de la Confédération, les deux représentants du football national devaient disputer hier leurs matches du premier tour aller. La RSB, tenant du titre, devait affronter à Nouakchott le club mauritanien de Tevragh-Zeina, tandis que le TAS avait hérité de la formation béninoise de FC Esac.

# Les Lionceaux de l'Atlas à l'assaut du onze libyen

Un tout petit point sépare l'EN de la CAN U20

L'Onze national donnera la réplique aujourd'hui à partir de 14 heures au complexe de Radès, baptisé désormais stade Hammadi Aguerbi, à son homologue libyen, et ce pour le compte de la troisième journée du tournoi de l'Union nord-africaine de football (UNAF) des moins de 20 ans, qualificatif à la CAN-2021 dont les phases finales sont prévues en Mauritanie.

Le Onze national abordera cette confrontation dans une position de leader (4 pts) en quête d'un petit point pour décrocher le sésame de l'édition continentale. Après avoir débuté la compétition du bon pied, une victoire par 1 à 0 sur l'Algérie, puis un nul blanc devant la sélection hôte, la Tunisie, les poulains de Zakaria Aboub croiseront le fer avec l'équipe libyenne, motivés à bloc et décidés à franchir ce cap des éliminatoires.

Toutefois, la vigilance et le respect de l'adversaire doivent être les mots d'ordre, surtout que le Onze libyen, deuxième du classement avec trois points, ne manquera certainement pas de jouer à fond ses chances, en vue d'assurer sa qualification ou du moins rester en course, sachant qu'il lui reste encore un match à jouer dimanche prochain contre la sélection de Tunisie.

A propos de cette dernière, troisième du classement, elle sera exempte lors de cette manche au moment où l'Algérie, lanterne rouge, a terminé la compétition.

Pour les partenaires de Haitam Benabida, cette ultime sortie doit être parfaitement négociée car il y va d'une qualification à la Coupe d'Afrique des nations, ce qui ne peut être qu'une bonne chose pour cette jeune génération de joueurs qui disposent de tous les atouts pour aller davantage de



l'avant.

Il y a lieu de rappeler que ce tournoi a été marqué par le forfait de la sélection égyptienne dont 17 joueurs ont été contaminés par le coronavirus. Au lieu donc de cinq sélections qui devaient se disputer la qualification au titre de la zone Nord, le tournoi s'est limité à quatre protagonistes et le billet du rendez-vous mauritanien sera attribué au premier et au second du classement.

Il convient de signaler en dernier lieu que dix sélections ont déjà assuré leur qualification à la phase finale de la CAN U20. Il s'agit du Ghana, du Burkina Faso, de la Gambie, de l'Ouganda, de la Tanzanie, du Mozambique, de la Namibie, de la République Centrafricaine, du Cameroun, du Congo, en plus, bien entendu, de la Mauritanie, pays hôte de cette 22ème édition.

Mohamed Bouarab

## Election

Youssef Akjii a été élu au poste de président de la Ligue régionale Béni Mellal Khénifra de football à l'issue d'une Assemblée générale constitutive (AGC) tenue mardi 22 décembre 2020 sous l'égide de la Fédération Royale marocaine de football (FRMF).

M.Akjii a été élu pour un mandat de quatre ans. La tenue de cette AGC s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de la FRMF visant le développement de la discipline au niveau régional.

# Le musée du foot replonge Blatter dans la tourmente



L'ex-patron du football mondial Sepp Blatter s'est vu accusé mardi par la Fifa de "mauvaise gestion criminelle" en lien avec le projet de musée du foot à Zurich, en Suisse.

Réagissant à l'annonce de dépôt de plainte de la Fifa auprès du procureur de Zurich, l'avocat de M. Blatter, Lorenz Erni, a dit à l'AFP que "les accusations sont sans fondement et niées avec véhémence".

Pour sa part, l'organisation sportive, dont le siège se trouve à Zurich, explique qu'"une enquête menée par des experts externes a fait apparaître des preuves de mauvaise gestion criminelle présumée visant l'ancienne direction de la Fifa et des entreprises nommées par cette dernière dans le cadre du projet" du musée du football.

Selon la Fifa, il a généré une facture de 500 millions de francs suisses (462 millions d'euros) qui "aurait pu et dû être consacrée au développement du football mondial".

"Nous sommes arrivés à la conclusion que nous n'avions pas d'autre choix que de signaler cette affaire au procureur général, car la direction actuelle de la Fifa a des responsabilités fiduciaires vis-à-vis de l'organisation et entend les assumer pleinement, même si sa devancière est bien loin d'en avoir fait de même", déclare le secrétaire général adjoint de la Fifa, Alasdair Bell, dans le communiqué.

Le musée de la Fifa à Zurich, dont la construction avait été voulue par Sepp Blatter, président déchu et suspendu, avait été inauguré en février 2016 par l'actuel président Gianni Infantino, au lendemain de son élection.

Mais fin octobre 2016, son directeur Stefan Jost avait quitté ses fonctions, à la suite de "divergences de vue quant à la stratégie future du

musée du football", avait alors expliqué la Fifa.

Moins d'un mois après, le musée était menacé de fermeture à cause des pertes financières, et celle-ci avait même été annoncée aux salariés. Le musée est finalement resté ouvert.

Le bâtiment de dix étages comprend 3.000 m<sup>2</sup> de surface d'exposition, des espaces événementiels, des salles de restauration, 34 appartements ainsi que des bureaux pouvant accueillir environ 140 employés. Le musée prévoyait entre 130.000 et 150.000 visiteurs pour 2016 et tablait sur 250.000 en 2018. Finalement, 161.700 visiteurs ont passé les portes du musée durant l'année 2019, selon la Fifa.

Selon le communiqué de la Fifa, l'ancienne administration de l'instance sportive a consacré CHF 140 millions francs suisses à la rénovation et la modernisation du bâtiment dont elle n'est pas propriétaire, "tout en s'engageant dans un contrat de location à long terme supérieur à la valeur du marché, qui coûtera à la Fifa un total de CHF 360 millions d'ici à la date d'expiration dudit contrat en 2045".

"Les chiffres que la Fifa communique sont faux", a indiqué à l'AFP l'entourage de Sepp Blatter, en faisant valoir notamment que le loyer annuel de l'immeuble s'élève à 8,9 millions de francs suisses et qu'il n'est pas tenu compte "du fait que la Fifa peut louer une

vingtaine d'appartements et de bureaux".

"En raison des sommes considérables investies dans le musée et du mode de fonctionnement général de l'ancienne direction de la Fifa, un audit judiciaire a été effectué afin de découvrir ce qu'il s'était réellement passé", a expliqué mardi Alasdair Bell.

"Cet audit a révélé de nombreuses instances de mauvaise gestion ainsi que des circonstances suspectes, dont certaines pourraient être de nature criminelle et doivent par conséquent faire l'objet d'une enquête approfondie par les autorités compétentes", a-t-il souligné.

La Fifa indique qu'elle entend également soumettre à sa Commission d'éthique indépendante toute la documentation relative à ce dossier afin que cette dernière puisse initier d'éventuelles investigations.

Sepp Blatter fait déjà face à une enquête de la justice suisse, qui porte sur le paiement par la Fifa de 2 millions de francs suisses (1,8 million d'euros) à Michel Platini début 2011.

Dans cette affaire, les deux hommes sont désormais poursuivis pour "escroquerie" et "abus de confiance, après l'élargissement de l'enquête initialement ouverte contre eux pour "gestion déloyale", et qui a brisé en 2015 leur parcours de dirigeants dans le football.

## Le stand-up au Liban, thérapie par le rire après une année infernale

Un dealer qui veut émigrer au Canada, les aléas de la drague à l'ère du coronavirus. Au Liban en crise, le stand-up brise les tabous et offre un rire thérapeutique après une année cauchemardesque.

Dans une salle de spectacle coincée entre une autoroute et des entrepôts, entre deux quartiers ravagés par l'explosion meurtrière du 4 août au port de Beyrouth, les rires fusent et l'humour met du baume au cœur, malgré l'effondrement économique, malgré la Covid-19 et le confinement, malgré les traumatismes.

“La situation est tellement merdique que même le marché aux puces fait 50% de réduction sur tout”, lance l'humoriste Nicolas Tawk.

En ce soir pluvieux de décembre, une dizaine d'humoristes se succèdent. L'événement est organisé par Awk.word, comedy club ayant contribué à populariser le stand-up underground ces trois dernières années.

Accompagné d'une guitare, un duo chante les désillusions des Libanais sur l'air de “I will survive”, quand il ne raconte pas les aléas de la vie nocturne en pleine pandémie.

“Lève-toi qu'on danse jeune fille, mais attend que je désinfecte mes mains. Ne me fais pas une crise, je vais mettre mon masque”,

fredonne le duo devant un public ravi qui a reconnu les notes d'une chanson populaire.

Salace, délicieusement irrévrencieux et incisif, le stand-up a le vent en poupe au Liban.

Dans un pays multiconfessionnel toujours profondément divisé après la guerre civile de 1975-1990, les artistes décortiquent le communautarisme, la société et ses hypocrisies, mais aussi les manquements de la classe politique, inchangée depuis des décennies, accusée de corruption et d'incompétence.

“Même si c'est un exutoire, on rappelle aux gens (...) pourquoi ils sont fâchés”, souligne Nour Hajjar, maître de cérémonie.

Sur scène, il raconte avec un rire communicatif l'histoire de son dealer qui veut s'installer au Canada.

“Voilà à quel point la situation est merdique: quand celui qui vend de la drogue te dit +Mec y'a plus de marché+”, lance le jeune homme de 28 ans aux yeux rieurs, ses cheveux en bataille.

Car l'année écoulée aura été infernale.

D'abord avec les espoirs déçus du soulèvement populaire d'octobre 2019, puis la dépréciation historique de la livre libanaise, les licenciements en masse et les restrictions bancaires sur les retraits Mario Moubarak, guichetier de



banque, a fini par démissionner. Son expérience et la mauvaise réputation des établissements financiers, accusés de recel, nourrissent désormais ses sketches, à grand renfort d'humour noir.

Face à une religieuse souhaitant retirer des dollars pour son neveu malade, on ne peut rien faire, sauf lui conseiller une petite prière, raconte-t-il.

“Les gens veulent rire (...) Il faut bien avoir un exutoire. On a traversé des peines, des tragédies et ce n'est pas fini”, confie à l'AFP le jeune homme de 27 ans.

“C'est comme du Xanax”, renchérit Shaden, véritable phénomène sur les réseaux sociaux, mettant en avant le nécessaire engagement politique et l'obligation d'ouvrir certains débats épineux.

Généreuse en ironie mordante et en jurons imagés, elle fustige sur scène l'incurie des dirigeants. “Avec le soulèvement du 17 octobre, il fallait casser l'image divine du système”, explique-t-elle.

Elle reconnaît que dans un pays miné par la corruption, aux services publics en déliquescence, tout peut être source d'inspiration.

“Au Liban rien ne va. Tout a besoin d'être réparé, il y a un million de trucs, il faut parler de tout.”

Militante pour les droits des femmes et de la communauté LGBTQ dans une société largement conservatrice, elle tourne en dérision le patriarcat et le machisme.

“La société a mis de nombreuses barrières sur le chemin des femmes, nous devons les briser”, ajoute-t-elle. “Aujourd'hui, quand on parle de sexe (sur scène), c'est aussi pour dire que la femme a une voix.”

Traiter l'explosion traumatique du 4 août? Trop tôt, reconnaissent les stand-uppers, même si certains, au détour d'une phrase, font allusion à la charge émotionnelle, non sans humour.

Pour le reste —sexe, religions ou communautés—, ils jonglent avec les lignes rouges.

“C'est du dévouement pur, ils disent ce qui ne se dit pas normalement”, se réjouit dans le public Joëlle Jabbour.

“Ça fait partie de leur quotidien et du nôtre”, poursuit cette architecte d'intérieur de 24 ans. “C'est drôle, donc facile à écouter. Mais dur en même temps, car ce sont d'amères vérités au sujet du Liban”, ajoute-t-elle, pendant la pause clope de ses amis.

“Rire de ce qui rend triste, ça allège un peu.”

## Pancakes



### Ingrédients

30 g de levure fraîche  
250 g de farine  
65 g de sucre  
2 œufs  
250 ml de lait  
1 pincée de sel

### Préparation

Dans un saladier, mélangez la farine, le sucre, le sel et la levure fraîche. Puis incorporez le lait et les œufs et mélangez doucement. Après avoir huilé et chauffé la poêle, versez une petite louche de pâte en commençant tout de suite à bouger votre poignet afin de répartir la pâte.

Lorsque des bulles apparaissent sur toute la surface, retournez et cuisez quelques secondes de l'autre côté.

Servez les pancakes chauds avec l'accompagnement de votre choix : sirop d'érable, confiture, chocolat...

## Le Père Noël vacciné

Le Père Noël est bon pour le service et pourra livrer en toute sécurité des cadeaux aux enfants sages après qu'Anthony Fauci, le “Monsieur Covid-19” de la Maison-Blanche, est allé jusqu'au pôle Nord pour le vacciner contre le coronavirus.

Directeur de l'Institut national des allergies et maladies infectieuses et visage scientifique de la pandémie aux Etats-Unis, Anthony Fauci a déclaré samedi qu'il avait personnellement vacciné le vieil homme à la barbe blanche.

“Je me suis occupé de cela pour vous parce que j'avais peur que vous soyez mécontents”, a-t-il déclaré, répondant aux questions d'enfants inquiets lors d'une émission de télévision destinée aux fa-

milles qui voulaient savoir si le Père Noël pourrait entrer en toute sécurité dans les maisons le 25 décembre.

“J'ai fait le voyage au pôle Nord, j'y suis allé et j'ai vacciné le Père Noël moi-même. J'ai mesuré son niveau d'immunité et il est prêt à partir”, a déclaré l'immunologue.

“Il peut descendre par la cheminée, il peut laisser les cadeaux... vous n'avez rien à craindre”, a-t-il assuré.

La bonne nouvelle du Dr Fauci arrive alors que de nombreux pays du monde connaissent une augmentation des cas de Covid-19, notamment l'Angleterre et l'Italie qui ont décidé de durcir les mesures de restriction à l'approche des fêtes de fin d'année.

